

66S 116, NIEVRE : Décembre 1900

Informations présentes sur l'enveloppe:

Code C 27-S

N° bureau: 8

Date élection = 2 Décembre 1900

Date timbre = 5 Décembre 1900.

Bulletins

12

the varieties
of the

of the

and the



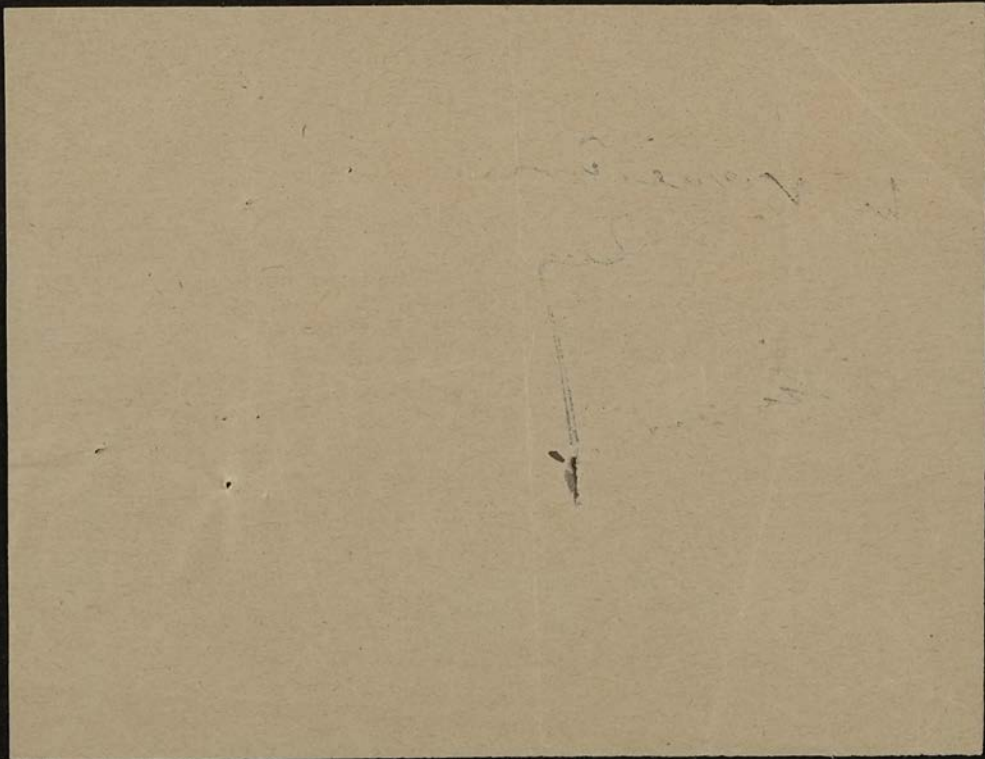
Nº 13

the varietal

R. R.

Thurman

Chas. H. Spence



n° 114

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 DÉCEMBRE 1900

~~FRANCIS BEAUPIN~~

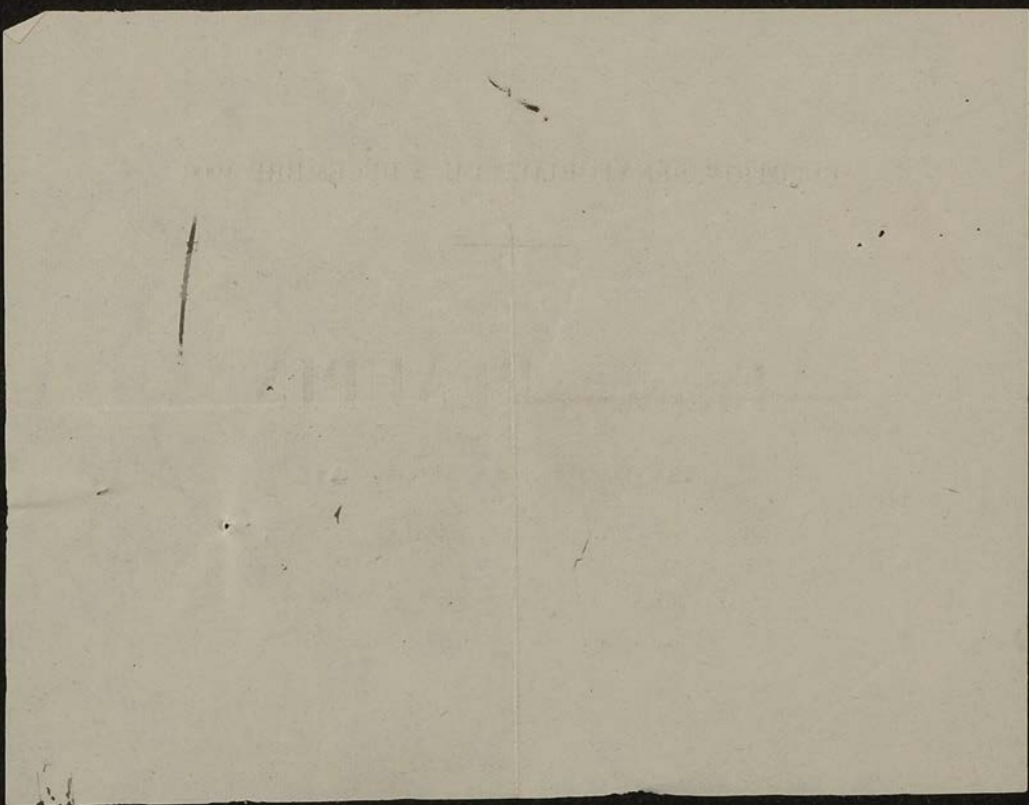
Républicain Radical

Conseiller Général

*Ancien Président du Conseil Général
et de la Commission Départementale*

me Variéux
Edm

Jose
ant



N° 15

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 2 DÉCEMBRE 1900

~~PAUL BEZOU~~

Radical-Socialiste

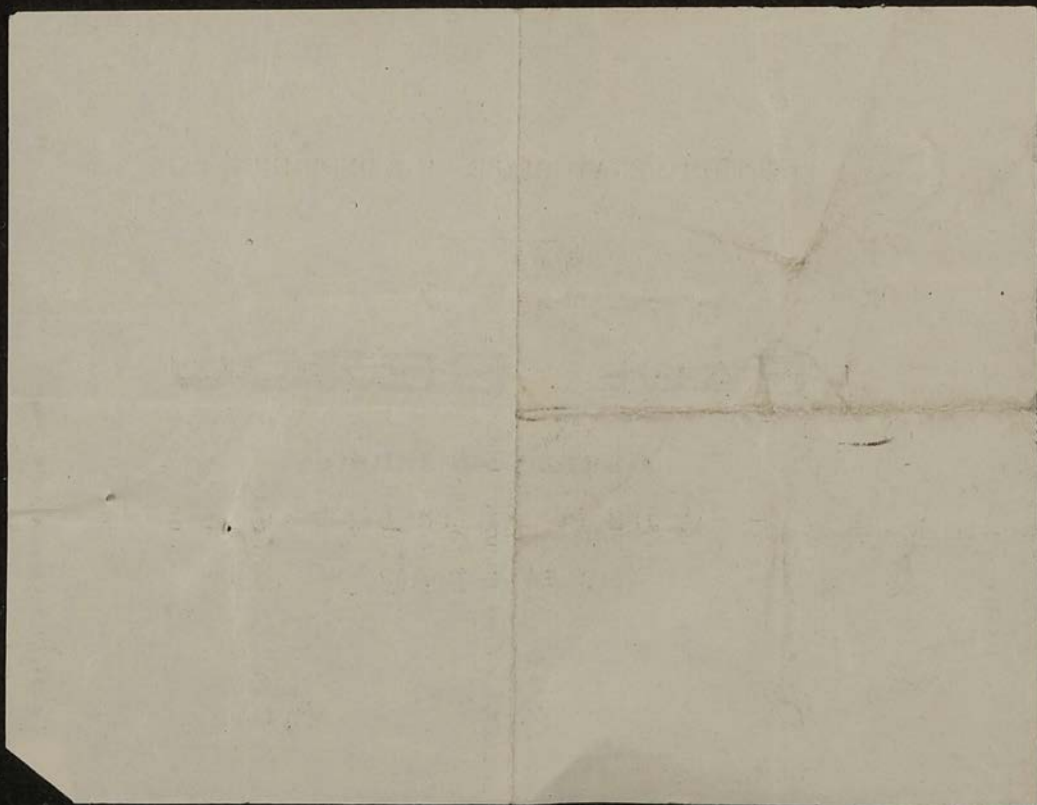
ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL

Maire de Tannay

De la Chapelle

au

Marion
Edouard
Murphy
98



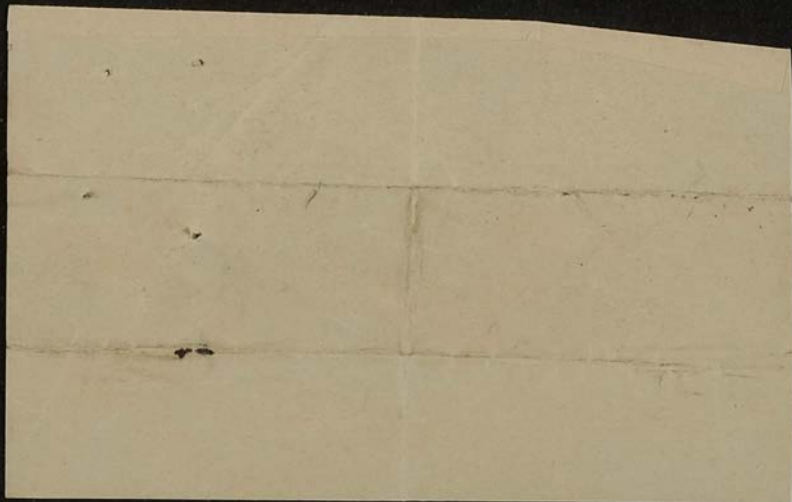
Nº 16

Suppression du Sénat

Le Vénérable

ADD

Ad. Lepine



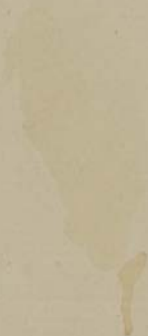
n° 17

abais le Sénat
abais les Caimans de la Basse Cour
abais le Guis Waldeck
le Hétic Monis
l'antipatriote André

Vive Deroulle

re vuicieu

Antoine
Bulapin



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 2 Décembre 1900,
à Nevers, pour élire un sénateur.

L'an mil neuf cent, le Deux du mois de Décembre
nous (1) Bis (Emile) président
du tribunal de première instance de Nevers, nous sommes
rendu dans la salle de la Cour d'assises à Nevers
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Nièvre
convoqué en vertu du décret du 25 Octobre 1900
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Billard	(Charles)	, né le 8 Janvier 1831
M. Dumeneau	(Antoine)	, né le 2 Mai 1838
M. de Lespinasse	(René)	, né le 13 Octobre 1843
M. Guimard	(Henri)	, né le 25 février 1854

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.

Gueneau (Lucien), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-
nisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée
par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *Cinq* sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre <i>A</i>	à la lettre <i>E</i>	— 248	électeurs.
2 ^e Section, — <i>F</i>	— <i>M</i>	— 241	—
3 ^e Section, — <i>M</i>	— <i>Z</i>	— 243	—
4 ^e Section, —	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—
7 ^e Section, —	—	—	—
8 ^e Section, —	—	—	—
9 ^e Section, —	—	—	—
10 ^e Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	Président	M. ⁽²⁾ <i>Pigalle</i>
	Scrutateurs	M. <i>Grandjean</i>
		M. <i>Pivert</i>
		M. <i>J. Berger</i>
		M. <i>Luis & Charles</i>
2 ^e SECTION	Président	M. <i>Paronh</i>
	Scrutateurs	M. <i>Rigaud</i>
		M. <i>Petit Bachelier</i>
		M. <i>Rouen</i>
		M. <i>Laporte Ferdinand</i>
3 ^e SECTION	Président	M. <i>Arriat</i>
	Scrutateurs	M. <i>Merceneth</i>
		M. <i>Ginouès</i>
		M. <i>Paugaud</i>
		M. <i>Meunier</i>
4 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.
5 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.

6 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
7 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
8 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
9 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.
10 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
		M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *deux*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	248	248	..	..
2 ^e idem.....	239	239	..	..
3 ^e idem.....	242	242	..	..
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....	729	729	..	..

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M. Lactier	M. Beaupin	M. Beaupis.	M. Bezou	M. Bouton	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} Section	248	248	X	88	46	49	33	32					
2 ^e idem	239	239		109	54	39	32	13					
3 ^e idem	242	242		113	47	38	34	8					
4 ^e idem													
5 ^e idem													
6 ^e idem													
7 ^e idem													
8 ^e idem													
9 ^e idem													
10 ^e idem													
TOTAUX	729	729		310	147	126	99	43					

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits	732
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	729
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	729

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants.	729
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	4
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..	725
MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾	363

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. Cartier	Trois cent six	310
M. Beaupin	Cent quarante sept	147
M. Beaufils.	Cent vingt six	126
M. Bezeau	quatre vingt six neuf	99
M. Bontreau	quarante trois	43
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	Deux quatre	4.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) Aucun candidat

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue n'a été proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

(P. Léant)

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de *Un* sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à *Une* heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section.....	<i>247</i>	<i>247</i>		
2 ^e idem.....	<i>241</i>	<i>241</i>		
3 ^e idem.....	<i>242</i>	<i>242</i>		
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
7 ^e idem.....				
8 ^e idem.....				
9 ^e idem.....				
10 ^e idem.....				
TOTAUX.....	<i>730</i>	<i>730</i>		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À							
				M. Beaupin	M. Cartier	M. Beaufils	M. Bouton	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} Section.....	247	247		127	119	1					
2 ^e idem.....	241	241		126	113	1	1				
3 ^e idem.....	242	242		123	117						
4 ^e idem.....											
5 ^e idem.....											
6 ^e idem.....											
7 ^e idem.....											
8 ^e idem.....											
9 ^e idem.....											
10 ^e idem.....											
TOTAUX.....	730	730		376	349	2	1				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....	732
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....	730
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....	730

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	730
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	2

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés..... 728

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾..... 369

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Beaupin</i>	<i>Trois cent soixante seize</i>	<i>376</i>
M. <i>Cartier</i>	<i>Trois cent quarante neuf</i>	<i>349</i>
M. <i>Beaufils</i>	<i>Deux</i>	<i>2</i>
M. <i>Boutrou</i>	<i>Une</i>	<i>1</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2)	<i>Deux</i>	<i>2</i>

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ *Beaupin*

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

(*Meant*)

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à *six* heures.

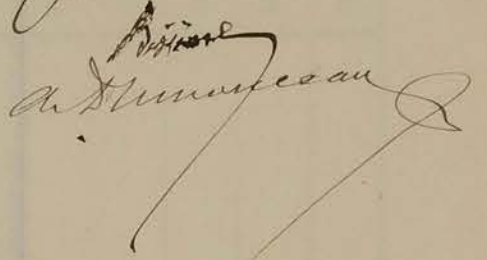
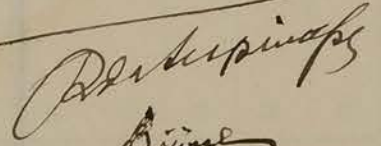
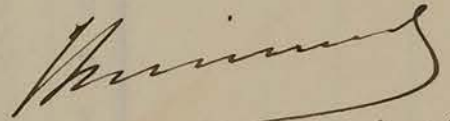
Le Président,



Le Secrétaire,



Les Membres du bureau,



3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} Section				
2 ^e idem				
3 ^e idem				
4 ^e idem				
5 ^e idem				
6 ^e idem				
7 ^e idem				
8 ^e idem				
9 ^e idem				
10 ^e idem				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1 ^{re} Section													
2 ^e idem.....													
3 ^e idem.....													
4 ^e idem.....													
5 ^e idem.....													
6 ^e idem.....													
7 ^e idem.....													
8 ^e idem.....													
9 ^e idem.....													
10 ^e idem.....													
TOTAUX.....													

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements..
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

[Signature]

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *six* heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s *3* à *5*, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s *6* à *11*, les feuilles de pointage;

Sous les n°s *12* à *17*, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....	<i>4</i>	}	<i>4</i>
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...	<i>1</i>		
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.	<i>1</i>		
Bulletins sur papier non blanc.....	<i>2</i>	}	<i>2</i>
Bulletins portant des signes extérieurs.....	<i>2</i>		
Bulletins divers.....	<i>1</i>		

Enfin, sous les n°s *18* à *18*, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 2 Décembre 1900.

(2^e tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.	432
Nombre des votants	730
Nombre des suffrages exprimés	728

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : *Beaupin*

Prénoms : *Francis*

Qualification, profession, etc. : *Conseiller Général, Inspecteur d'assurances*

Date de la naissance : *12 Février 1842*

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 376

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. <i>Cartier</i>	349
M. <i>Beaufils</i>	2
M. <i>Boutrou</i>	1
M.	
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.	2

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . . 730

per Bureau

per jour

n° 6

~~CIRCONSCRIPTION~~

DÉPOUILLEMENT DES VOTES *de la commune d*

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls; ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

[illegible]

per Beau

per Junior

Nº 7

DÉPARTEMENT
DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT

de

CIRCONSCRIPTION

du Sénat (2 Décembre 1900)
ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 1^{er} Bureau
DÉPOUILLEMENT DES VOTES de la commune d

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls; ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :

M. Carter	M. Beaupuis	M. Beaupuis	M.	M.	M.	M.	M.
20 119	20 127	20 1	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300

DÉPARTEMENT
DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT

de

CIRCONSCRIPTION

ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du Sénat. (2 Décembre 1900)

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

du 1^{er} Bureau

de la commune de

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau remplissent les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués aux candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls; ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :

M.

Cartier

M.

Beaupré

M.

Beaufly

M.

M.

M.

M.

M.

20

119

20

127

20

1

20

20

20

20

20

40

40

40

40

40

40

40

40

60

60

60

60

60

60

60

60

80

80

80

80

80

80

80

80

100

100

100

100

100

100

100

100

120

120

120

120

120

120

120

120

140

140

140

140

140

140

140

140

160

160

160

160

160

160

160

160

180

180

180

180

180

180

180

180

200

200

200

200

200

200

200

200

220

220

220

220

220

220

220

220

240

240

240

240

240

240

240

240

260

260

260

260

260

260

260

260

280

280

280

280

280

280

280

280

300

300

300

300

300

300

300

300

2^e Bureau

N^o four

N^o 8

DÉPARTEMENT
DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT

de

CIRCONSCRIPTION

du Sénat (2 Décembre 1900)
ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DÉPOUILLEMENT DES VOTES du 2^e Bureau de la commune d

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls; ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :

M. Cartier	M. Bezou	M. Bostrou	M. Beaupin	M. Beaupin	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300

DÉPARTEMENT
DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT

de

CIRCONSCRIPTION

du Sénat (2 Décembre 1900)
ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 2^e Bureau
DÉPOUILLEMENT DES VOTES *de la commune d*

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls; ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :

M. <i>Cartier</i>	M. <i>Bozon</i>	M. <i>Bouthou</i>	M. <i>Beaufils</i>	M. <i>Beaupin</i>	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300

101
100
37
238
239

Le Secrétaire du Bureau
Le Président
Petit-Bouchon
Bozon

2^e. Bureau

2^e. Tour

no 9

du Sénat (2 Décembre 1900)

DÉPARTEMENT
DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT

de

CIRCONSCRIPTION

ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

du Bureau
de la commune d-

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls : ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :

M. Beaupuis

M. Carter

M. Boutron

M. Beaupis

M.

M.

M.

M.

20

126

20

113

20

7

20

7

20

20

20

20

40

40

40

40

40

40

40

40

60

60

60

60

60

60

60

60

80

80

80

80

80

80

80

80

100

100

100

100

100

100

100

100

120

120

120

120

120

120

120

120

140

140

140

140

140

140

140

140

160

160

160

160

160

160

160

160

180

180

180

180

180

180

180

180

200

200

200

200

200

200

200

200

220

220

220

220

220

220

220

220

240

240

240

240

240

240

240

240

260

260

260

260

260

260

260

260

280

280

280

280

280

280

280

280

300

300

300

300

300

300

300

300

L. Fierdant

P. B. B. B. B.

L. B. B. B.

B. B. B. B.

Ze Bureau

N^o four

h^o 10

de

~~CIRCONSCRIPTION~~

ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DÉPOUILLEMENT DES VOTES *du 2^e Bureau*
de la commune d

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls ; ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :		M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
	Cartier		Beaufils		Beaupin		Bezon		Boutron
20	51	20	17	20	13	20	14	20	3
40	52	40	19	40	16	40	12	40	4
60	10	60	2	60	18	60	8	60	4
80	113	80	38	80	47	80	24	80	8
100		100		100		100		100	
120		120		120		120		120	
140		140		140		140		140	
160		160		160		160		160	
180		180		180		180		180	
200		200		200		200		200	
220		220		220		220		220	
240		240		240		240		240	
260		260		260		260		260	
280		280		280		280		280	
300		300		300		300		300	

DÉPARTEMENT
DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT

de

CIRCONSCRIPTION

du Sénat. (2 Décembre 1900)
ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 3^e Bureau
DÉPOUILLEMENT DES VOTES de la commune d

Nota. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui seront rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls, ils devront, à ce titre, être annexés au procès-verbal.

Candidats :

Cartier	Beaupin	Beaufils	Bezon	Boutrou	Blancs
M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	40	20	20	20	20
40	31	40	40	40	40
60	26	60	60	60	60
80		80	80	80	80
100	117	100	100	100	100
120		120	120	120	120
140		140	140	140	140
160		160	160	160	160
180		180	180	180	180
200		200	200	200	200
220		220	220	220	220
240		240	240	240	240
260		260	260	260	260
280		280	280	280	280
300		300	300	300	300

~~de~~

~~CIRCONSCRIPTION~~

du Sénat. (2 Décembre 1900).

ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DÉPOUILLEMENT DES VOTES *du 3^e Bureau.*
de la commune d

NOTA. — Après la constatation du nombre des votes, le président fera procéder au dépouillement des bulletins. Cette opération, comme celle du vote, est publique. S'il y a moins de trois cents votants, les membres du bureau rempliront les fonctions de scrutateurs. S'il y a plus de trois cents votants, le dépouillement sera fait par des scrutateurs supplémentaires. A cet effet, le bureau désignera, parmi les électeurs présents, un certain nombre de citoyens sachant lire et écrire, lesquels se diviseront par tables de quatre scrutateurs au moins. Le président répartira entre les diverses tables les bulletins à dépouiller. Il pourra faire disposer des liasses ou paquets de cent bulletins attachés ensemble ou enfermés dans une enveloppe, qui s'ont rangés en ordre devant lui et qui seront remis aux scrutateurs de chaque table. Les bulletins attribués à des candidats qui n'auront pas fait leur déclaration de candidature sont nuls ; ils devront, à ce titre, être annés au procès-verbal.

[illegible]

N^o 3

DÉPARTEMENT
de la Mayenne

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1^{er} BUREAU DE VOTE.

(N^{os} 1 à 248 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 24 Novembre 1901 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Adam Gustave Conseiller d'arrondissement					
2	Adam Jules. délégué de la Commune de Chevannes. Chaugy.	Barbier Valentin				
3	Albourg délégué de la Commune d'Alluy.					
4	Alexandre délégué de la Commune de Fourchambault					
5	Algre délégué de la Commune de La Charité					
6	Alvary. délégué de la Commune de Champsoury.					
7	Aluckson délégué de la Commune de Livry					
8	Anchald (Vicente d') délégué de la Commune de Beaumont-la-Ferrière					
9	Andriot délégué de la Commune de ville les Auberges.					
10	Archambault délégué de la Commune de Saint-Ouen					
11	Archambault délégué de la Commune de Narennes les Nevers.					
12	Armaillé (d') délégué de la Commune d'Izernay.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Arnoy délégué de la Commune de Fivry.					
14	Arnoux délégué de la Commune d'azy-le-Vif.					
15	Arpet délégué de la Commune de Saint-Basile-en-Viry					
16	Arriat délégué de la Commune de Nevers.					
17	Arriçon délégué de la Commune de Dornecy.					
18	Assigny (d') délégué de la Commune de Beaulieu.					
19	Aubergny, Gabriel délégué de la Commune de Reinilly					
20	Aucoin délégué de la Commune d'Arzenbourg.					
21	Arnay (Comte Stephen d') Sénateur, Conseiller Général.					
22	Auribault délégué de la Commune de Cossayes					
23	Auribault délégué de la Commune d'Ourouse					
24	Authière délégué de la Commune de Fourchambault					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Authière délégué de la Commune de La Marche		7	7		
26	Babise Conseiller d'arrondissement		7	7		
27	Baillot délégué de la Commune de Lannay-en-Bazois		7	7		
28	Bailly délégué de la Commune de Gouloux.		7	7		
29	Balloup. délégué de la Commune de Colmery.		7	7		
30	Balorre (Baron de) délégué de la Commune de St Bonnot		7	7		
31	Barat délégué de la Commune de Saint-Brisson		7	7		
32	Bardin délégué de la Commune de Chevenon-Jaugenay.		7	7		
33	Bardin délégué de la Commune de Pouilly.		7	7		
34	Bardot délégué de la Commune de Montaron.		7	7		
35	Barolet délégué de la Commune de Frappeché		7	7		
36	Barillot délégué de la Commune de Villiers-sur-Yonne.		7	7		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Batteau délégué de la Commune de Cosne.		✓	✓		
38	Baudelquin délégué de la Commune de Ceigny.		✓	✓		
39	Baume délégué de la Commune de Montigny-aux-Amognes.		✓	✓		
40	Beaufils Conseiller Général		✓	✓		
41	Beauhieu délégué de la Commune de Saint-Loup-des-Bois.		✓	✓		
42	Beaupin Conseiller Général		✓	✓		
43	Bélard Conseiller d'arrondissement		✓	✓		
44	Bénard délégué de la Commune de Ciez.		✓	✓		
45	Bénard délégué de la Commune de Bampierre-sous-Bonny.		✓	✓		
46	Bendell délégué de la Commune de Clamecy.		✓	✓		
47	Berger délégué de la Commune de Houliès-Engilbert.		✓	✓		
48	Bernard délégué de la Commune de Saint-Aubert-les-Forges.		✓	✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Bernard délégué de la Commune de Saint-Révèreu					
50	Bernet délégué de la Commune de Cruz-la-Ville					
51	Bernier délégué de la Commune de Harzay.					
52	Bervier délégué de la Commune de Rix					
53	Bert délégué de la Commune de Bouques-les-Eaux.					
54	Berthelot délégué de la Commune de Saint-Amand					
55	Berthier délégué de la Commune d'Aisy.					
56	Bertillot. Brivet délégué de la Commune de St-Leger-des-Vignes.					
57	Bertin délégué de la Commune de Cannay-en-Bazois					
58	Beuzon délégué de la Commune de Courcelles.					
59	Bezou délégué de la Commune de Cannay.					
60	Didolet délégué de la Commune de Chavign	Brissou Autour				

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Billard délégué de la Commune de Cessy-les-Bois					
62	Billard délégué de la Commune d'Empury.					
63	Billardchon délégué de la Commune de Morisy-Moulinot.					
64	Billiard Conseiller Général					
65	Billiard délégué de la Commune de Nevers					
66	Bitard. délégué de la Commune de La Charité					
67	Bliz délégué de la Commune d'Arleux					
68	Blond délégué de la Commune de La Fermeté					
69	Bluzat Antoine délégué de la Commune de Guispy.					
70	Bluzat Edme délégué de la Commune de Guispy.					
71	Bobiz délégué de la Commune d'Ouvron					
72	Bognet délégué de la Commune de La Machine					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Boisseau délégué de la Commune de Clamecy.		/	/		
74	Boisseau délégué de la Commune de Favigny-la-Rose.		/	/		
75	Boncaeu délégué de la Commune de Courcy-Lucy.		/	/		
76	Bondoux délégué de la Commune de Glux.		/	/		
77	Bondoux délégué de la Commune de St-Léger-de-Tougeret.		/	/		
78	Bonin délégué de la Commune de Lormes.		/	/		
79	Bonnard, Emile délégué de la Commune de Corvol.		/	/		
80	Bonnard. Conseiller d'arrondissement		/	/		
81	Bonnoroy délégué de la Commune de Gâcoigne		/	/		
82	Bonnot délégué de la Commune de St-Benoit-des-Bois.		/	/		
83	Bordessol. délégué de la Commune de Othenon		/	/		
84	Bocnet délégué de la Commune de Vandenesse		/	/		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Bouchard délégué de la Commune d'arboise.					
86	Bouchet délégué de la Commune de Stellay.					
87	Bouchoux délégué de la Commune d'arles.					
88	Boudot délégué de la Commune de Preinexy.					
89	Bouge délégué de la Commune de Guéingny.					
90	Bouillot délégué de la Commune de St-Léger-des-Vignes.					
91	Bouillot délégué de la Commune de Villapourçon.					
92	Boulandet délégué de la Commune de Fauclair.					
93	Boulle délégué de la Commune d'arles.					
94	Boulle-Cortel délégué de la Commune de Château-Chinon (Ville).					
95	Bourbon délégué de la Commune de Brèves.					
96	Bourbon délégué de la Commune de Cruzy-la-Vieille.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Bourdellier délégué de la Commune de Eureuay-les-dix		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
98	Bourgeois délégué de la Commune d'Alligny-en-Morvan.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
99	Bouvre délégué de la Commune de St. Parize-le-Châtel.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
100	Boussard délégué de la Commune de Cersoy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
101	Boussard délégué de la Commune de Mouron.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
102	Boutron délégué de la Commune de Corbigny.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
103	Boutrou Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
104.	Bouziat délégué de la Commune de Montigny-aux-Amognies.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
105	Boyer Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
106	Boyer délégué de la Commune de St. Honoré		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
107	Branger délégué de la Commune de Oleuzy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
108	Breault délégué de la Commune de Saurigny-les-Bois.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Bresson délégué de la Commune d'Oronier					
110	Breuil (Comte Jean de) délégué de la Commune de Saisy.					
111	Bricere. délégué de la Commune de Cercy-la-Four.					
112	Briland délégué de la Commune de St-Jean-aux-Amognes.					
113	Briland délégué de la Commune de Saxi-Bowclon					
114	Bruillet Conseiller Général					
115	Bruandet délégué de la Commune de Chammaré					
116	Buisson Conseiller d'arrondissement					
117	Busquet délégué de la Commune de La Machine	Chiauh Mérie				
118	Bussacil délégué de la Commune de Luzzy.					
119	Cabarot délégué de la Commune de Châteauneuf					
120	Cabarot délégué de la Commune de La Chapelle St André.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	Cacot délégué de la Commune de Livry.		/	/		
122	Cabouet délégué de la Commune de Corbigny.		/	/		
123	Caillot délégué de la Commune d'Alligny-en-Ottovand.		/	/		
124	Camut délégué de la Commune de Marigny-l'Eglise.		/	/		
125	Caquard délégué de la Commune de Brinay.		/	/		
126	Cardot délégué de la Commune de Saint-Amand.		/	/		
127	Carrié-algret délégué de la Commune de Douzy.		/	/		
128	Carrié délégué de la Commune d'Entrains.		/	/		
129	Carrié délégué de la Commune de Menestreau.		/	/		
130	Carronée délégué de la Commune de Coues.		/	/		
131	Cassiot délégué de la Commune d'Imphy.		/	/		
132	Cassot délégué de la Commune de Siebanv.		/	/		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Cerdre délégué de la Commune de Saint-Malo.					
134	Cercy. délégué de la Commune de La Noelle-Haubaix.					
135	Chabannes (Marquis de) délégué de la Commune de St-Hilaire-en-Morvand.					
136	Chalon délégué de la Commune de Pongues. Le. Eau.					
137	Chambon délégué de la Commune de Grenois					
138	Champignon-Mollet délégué de la Commune de Bouzy.					
139	Champs de Saborges (de) délégué de la Commune de St-Hilaire-en-Morvand.					
140	Chandionne délégué de la Commune de Fours					
141	Chandionne Député, Conseiller Général					
142	Chapré délégué de la Commune de Pazy.					
143	Chapuis délégué de la Commune de St-Martin-du-Luy.					
144	Chargères (de) délégué de la Commune de Senebay.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ici-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
145	Charnier délégué de la Commune de St Aubin. les. Forges		/	/		
146	Charrier délégué de la Commune de Boulay		/	/		
147	Chavrier délégué de la Commune de Cessey. les. Bois		/	/		
148	Chassagne délégué de la Commune de Cosne.		/	/		
149	Chasseing. délégué de la Commune de Châtillon-au. Bazois		/	/		
150	Châtelain délégué de la Commune de Gouloux.		/	/		
151	Châtelin délégué de la Commune de Gâcogne.		/	/		
152	Châtellier délégué de la Commune de Pougnay.		/	/		
153	Chayfournier délégué de la Commune d'Amazy.		/	/		
154	Chaurereuil délégué de la Commune de Bona.		/	/		
155	Chavance. délégué de la Commune de Guérogny.		/	/		
156	Chazelle Conseiller d'arrondissement		/	/		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
157	Chereau délégué de la Commune de St. agnan.					
158	Chermeau Conseiller d'arrondissement.					
159	Cherrier délégué de la Commune de Decize.					
160	Chollet délégué de la Commune de Gouilly					
161	Chomet délégué de la Commune de St Pierre le Montier					
162	Clement délégué de la Commune de Champvent					
163	Cloué, Jean délégué de la Commune de Villapourçon					
164	Cloué, Pierre. délégué de la Commune de Villapourçon					
165	Clouet délégué de la Commune de St Pierre le Montier					
166	Cognay délégué de la Commune de Savigny. Poil. Fol.					
167	Coignet, Louis délégué de la Commune de Saint-Halo.					
168	Coite (maire) délégué de la Commune d'Aonay.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
169	Cointe délégué de la Commune d'Héray		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
170	Cointe, Pierre. délégué de la Commune de Germignay		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
171	Colas. délégué de la Commune de Sermoise.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
172	Cofus délégué de la Commune de Marcy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
173	Colinot délégué de la Commune de Hagny. Lormes.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
174	Collot délégué de la Commune de Cruz. la. Ville.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
175	Comte délégué de la Commune de Graugny. Reugny.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
176	Comte délégué de la Commune de Styennes.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
177	Copin délégué de la Commune de Texrière		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
178	Coquard délégué de la Commune de Châtin		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
179	Corbier délégué de la Commune de Dompierre-sur-Dièvre		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
180	Corbier délégué de la Commune de Vareunes. les. Olevres		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
181	Cordelier délégué de la commune de Fourchambault.					
182	Cordin délégué de la commune de Saint Brissou.					
183	Corneu délégué de la commune de Bazelles.					
184	Corneu délégué de la commune de La Collanville.					
185	Corneu délégué de la commune de Montapas.					
186	Corneu délégué de la commune de Mont et Ollancé.					
187	Corde délégué de la commune de La Charité.					
188	Courmont (de) délégué de la commune de Courmoult. Blismes					
189	Courtrai délégué de la commune de Montreuilloy.					
190	Bagousseau délégué de la commune de Boursay.					
191	Damas d'Anlezy (de) délégué de la commune d'Anlezy.					
192	Darnay délégué de la commune de Genmigny.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
193	Basnier délégué de la commune de Bouilly.					
194	Bault délégué de la commune de Champligny.					
195	Baumas délégué de la commune de Sangeron.					
196	Daviot délégué de la commune de Bazilles.					
197	Davous délégué de la commune de Corvol. Longueville.					
198	Décharme délégué de la commune de Hagny. Couv.					
199	Défosse délégué de la commune de Houliers. Engilbert.					
200	Défosse délégué de la commune de Villapourçon.					
201	Defafond délégué de la commune de St. Amand.					
202	Delannalle délégué de la commune de Faverues. les. Noiers.					
203	Delarue délégué de la commune de Canuay.					
204	Delimoges délégué de la commune d'Entrains.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
205	Sélin, Pierre délégué de la Commune de Dompierre-sur-Loire.					
206	Denis, Philippe délégué de la Commune de Lys.	Guillemin				
207	Denozier délégué de la Commune de Lucenay-les-Aix.					
208	Descaugère délégué de la Commune de Villapourçon.					
209	Derwant délégué de la Commune de La Charité.					
210	Deschaux délégué de la Commune de Dun-sur-Graudry.					
211	Desenne délégué de la Commune de Meiry.					
212	Desfraignes délégué de la Commune de Luzry.					
213	Desbore délégué de la Commune de Clamecy.					
214	Desmergers délégué de la Commune d'Arcy-sur-Aube.					
215	Desmoulins délégué de la Commune d'Orvaux.					
216	Desnoyers délégué de la Commune de Michaux.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS:
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
217	Hessartienne délégué de la Commune d'Arleuf.					
218	Deton délégué de la Commune de Nevers.					
219	Devoucoux délégué de la Commune d'Aunay-en-13-aisois					
220	Hubert délégué de la Commune de Guérigny.					
221	Dondon délégué de la Commune de Roux.					
222	Doreau délégué de la Commune de Glux					
223	Doreau délégué de la Commune de Sarcouillay.					
224	Doussot délégué de la Commune de Lignanton.					
225	Doussot délégué de la Commune de Semelay.					
226	Doux délégué de la Commune de Lormes.					
227	Doux délégué de la Commune de Pouques-Lormes					
228	Drouillet délégué de la Commune de Roux.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
229	Subois délégué de la Commune de Bouzy.					
230	Suquière délégué de la Commune de Lecrouay.					
231	Suidry. délégué de la Commune de Coulange. les. Stevres.					
232	Sumas. délégué de la Commune de Lormes.					
233	Sumoncean délégué de la Commune de Stevres.					
234	Sumont. Conseiller d'arrondissement					
235	Sunaut délégué de la Commune de Sun. les. Places.					
236	Suprey. Conseiller Général					
237	Sucand délégué de la Commune de Garchez.					
238	Sucand délégué de la Commune de Chango.					
239	Suret délégué de la Commune d'Almy.					
240	Suret délégué de la Commune d'Almy.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
241	Duret délégué de la Commune de Montapas		19	an		
242	Ducis délégué de la Commune de St Pierre le Montier		17	3		
243	Dubray Conseiller d'arrondissement		14	3		
244	Duvernoy délégué de la Commune de Fâchin		17	3		
245	Duvivier délégué de la Commune de La Ferrière		17	9		
246	Espenilles (Comte d') Conseiller Général		17	4		
247	Espenilles (gal Marquis d') délégué de la Commune de St Honoré		17	3		
248	Estampes (Comte d') délégué de la Commune de Raveau		17	3		
277	Fugère, pair de l'empire		17			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *deux cent quarante huit* électeurs.

A *Olevres*, le *1^{er} Décembre* *1900* ~~189~~.



Le Préfet,
A. Boute

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Deux cent quarante huit* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.
_____ le 2^e idem.
_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

L. Pigealle

Les Scrutateurs,

J. L. Buge
M. Buge
M. Buge
Pier A. Fayot

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT DU 2^{ème} BUREAU DE VOTE.

(N^{os} 249 à 489) DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 24 Novembre 1900 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
249	Jalaix délégué de la Commune de Chavign		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
250	Jaucomier délégué de la Commune de La Chapelle St-andré		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
251	Jaulquice conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
252	Javergeo (Marquis de) délégué de la Commune de St-Jean-aux-Amognes.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
253	Jebrane délégué de la Commune d'Orroué		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
254	Jervand délégué de la Commune de Raveau		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
255	Jevre conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
256	Jerviant délégué de la Commune de Cresnay.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
257	Jervier délégué de la Commune de Saint-Saulge.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
258	Jinistre délégué de la Commune d'Alligny-en-Orrond		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
259	Flament délégué de la Commune d'Arthel		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
260	Fleroy délégué de la Commune de Hagny-Cours.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
261	Tocarel délégué de la Commune de Lormes		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
262	Tollereau délégué de la Commune de Arny. Parigny.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
263	Toutenay (de) délégué de la Commune de Hautec.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
264	Forestier délégué de la Commune de Challuy.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
265	Toucheire délégué de la Commune de Touchebault.	Garnier		<i>H.</i>		
266	Tougerousse délégué de la Commune de Eucenay. les. dix		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
267	Tournier délégué de la Commune de La Charité.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
268	Tournier délégué de la Commune de La Machine		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
269	Tourrie délégué de la Commune de Planchez.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
270	François délégué de la Commune d'antigny		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
271	Trébault Conseiller Général		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
272	Trémont délégué de la Commune de Fouilly.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
273	Trigodet Conseiller d'arrondissement		<i>H</i>	<i>H.</i>		
274	Tromente délégué de la Commune de Lutbenay. Uxeloup.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
275	Trothier délégué de la Commune d'Arquian		<i>H</i>	<i>H</i>		
276	Gadrey. délégué de la Commune de Moux		<i>H.</i>	<i>H</i>		
277	Gagnepain délégué de la Commune de Cosne.			<i>H.</i>		A voté au bureau par erreur.
278	Gagnier délégué de la Commune de Brèves		<i>H.</i>	<i>H</i>		
279	Gaillon (de) délégué de la Commune de Sougny.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
280	Gain délégué de la Commune de Luzzy.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
281	Galembert (de) délégué de la Commune de Foil		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
282	Ganon délégué de la Commune de La Charité		<i>H</i>	<i>H</i>		
283	Garilland délégué de la Commune de Chaulgnes.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
284	Garnier délégué de la Commune de Cosne.		<i>H</i>	<i>H</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
285	Garnier délégué de la Commune de Moux.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
286	Gaudet délégué de la Commune d'Asnois		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
287	Gaudin délégué de la Commune de Biterry.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
288	Gaudry. délégué de la Commune de Saxi-Bourdon.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
289	Gaulon délégué de la Commune de Planchez.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
290	Gauthier délégué de la Commune de Guéregny.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
291	Gauthier délégué de la Commune de Pouilly.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
292	Gauthier. délégué de la Commune de Saint-Révèreux.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
293	Gayon délégué de la Commune de Secize		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
294	Genty, Arsam Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
295	Geoffroy St Hilaire délégué de la Commune de Saint-Aquan		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
296	Gilbert délégué de la Commune de Henry-sur-Loire		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
297	délégué de la Commune de Nevers		<i>H</i>	<i>H.</i>		
298	Girard Conseiller d'arrondissement.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
299	Girard délégué de la Commune d'Aulnay.		<i>H</i>	<i>H</i>		
300	Giraault ^{maire} délégué de la Commune de Saint-Sauvent.		<i>H</i>	<i>H</i>		
301	Giraault délégué de la Commune de Tréhanay.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
302	Girard délégué de la Commune de Chevenon-Janghenay.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
303	Gobet délégué de la Commune de Garchizy.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
304	Gobin délégué de la Commune d'Ouroux	<i>Gobin</i>	<i>H</i>	<i>H</i>		
305	Goby délégué de la Commune de Neuilly		<i>H</i>	<i>H</i>		
306	Godichet délégué de la Commune de Luthenay-Auxeloup.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
307	Goguelat délégué de la Commune de Vitry-Laché		<i>H</i>	<i>H</i>		
308	Gondoux délégué de la Commune de Garchizy	<i>Henry</i>	<i>H.</i>	<i>H</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
309	Gouat délégué de la Commune de Dangeon		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
310	Goujat Député.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
311	Goumont délégué de la Commune de Metz-le-Comte.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
312	Gource délégué de la Commune de St-Pierre-le-Moutier		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
313	Gourry. délégué de la Commune de Sauty.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
314	Gousse - Gujot délégué de la Commune de Gouilly.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
315	Goussat délégué de la Commune de Brinay.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
316	Gout délégué de la Commune de Targy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
317	Goux, Hippolyte délégué de la Commune de Lucey-le-Boulog.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
318	Goyard délégué de la Commune d'Onagne.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
319	Graillet délégué de la Commune de Saint-Saulge.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
320	Grandjean délégué de la Commune de Lormes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
321	Grandjean délégué de la Commune de Nevers		<i>H</i>	<i>B</i>		
322	Grandjean délégué de la Commune de Saint-Ouen		<i>H</i>	<i>B</i>		
323	Grasset délégué de la Commune de St-aubin des Chaumes.		<i>H</i>	<i>B</i>		
324	Gratte délégué de la Commune de Montenoiron.		<i>H</i>	<i>B</i>		
325	Gresnot délégué de la Commune de St-Pierre-le-Châtel.		<i>H</i>	<i>B</i>		
326	Gresle délégué de la Commune de Amagry.		<i>H</i>	<i>B</i>		
327	Grimond délégué de la Commune de Boumcaudin		<i>H</i>	<i>B</i>		
328	Grizard délégué de la Commune de Simon		<i>H</i>	<i>B</i>		
329	Gros délégué de la Commune de Decize		<i>H</i>	<i>B</i>		
330	Grosjean André délégué de la Commune de Houzeaux-le-Comte.		<i>H</i>	<i>B</i>		
331	Gudin délégué de la Commune de Bressay.		<i>H</i>	<i>B</i>		
332	Guédon délégué de la Commune de Buley.		<i>H</i>	<i>B</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
333	Guédon délégué de la Commune de Secize.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
334	Guernain délégué de la Commune de St-Martin du Fronsec.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
335	Guernin délégué de la Commune de Gareby.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
336	Gueneau délégué de la Commune de Briou.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
337	Guenot délégué de la Commune de Billy-sur-Oisy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
338	Guenot délégué de la Commune de Coulanges-les-Nevers.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
339	Guenot délégué de la Commune de Corvol Porquilleux.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
340	Guéry. délégué de la Commune de Billy-Chevannes.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
341	Guerault délégué de la Commune de Mars-sur-Allier.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
342	Guéreau délégué de la Commune de La Haution-Dieu.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
343	Guérémy délégué de la Commune de Arquian.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
344	Guériaux délégué de la Commune de Héty.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
345	Guérot Conseiller Général		<i>H</i>	<i>H</i>		
346	Gugniard délégué de la Commune de Devay.		<i>H</i>	<i>H</i>		
347	Guiblain délégué de la Commune d'Annay.		<i>H</i>	<i>H</i>		
348	Guillemain - de Calou Conseiller d'arrondissement.		<i>H</i>	<i>H</i>		
349	Guimard délégué de la Commune de Montreuilloy.		<i>H</i>	<i>H</i>		
350	Guinault délégué de la Commune de Targy.		<i>H</i>	<i>H</i>		
351	Guy. Coquille délégué de la Commune de Cazilly.		<i>H</i>	<i>H</i>		
352	Guyot délégué de la Commune de Coranoy.		<i>H</i>	<i>H</i>		
353	Guyot délégué de la Commune de Dolay.		<i>H</i>	<i>H</i>		
354	Guyot délégué de la Commune de Cazilly.		<i>H</i>	<i>H</i>		
355	Hanoteau délégué de la Commune de Cercy-la-Four.		<i>H</i>	<i>H</i>		
356	Henriot délégué de la Commune de Larochemillay.		<i>H</i>	<i>H</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
357	Héroult délégué de la Commune de Saint-Maurice.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
358	Lotte. délégué de la Commune de Varennes-les-Narcy.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
359	Boudaille délégué de la commune de Marigny-l'Eglise		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
360	Imbart de la Cour délégué de la Commune de Montambert - Courmay.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
361	Imbart de la Cour délégué de la Commune de Chaux.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
362	Jacob. délégué de la Commune de Château-Chinon (ville)		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
363	Jacq délégué de la Commune de La Celle-sur-Loire.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
364	Jacquard délégué de la Commune de Dornecy.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
365	Jallois délégué de la commune d'Ormaux		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
366	Jaluzot Député		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
367	Jeannot délégué de la Commune de Becize		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
368	Jeannot délégué de la Commune de Cracy-sur-Loire.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
369	Joachim délégué de la Commune de St-andré-en-Morvand.		<i>H</i>	<i>H</i>		
370	Joblin délégué de la Commune de Narcy.		<i>H</i>	<i>H</i>		
371	Joly, Louis délégué de la Commune d'Esping.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
372	Joly, Jean délégué de la Commune de Jailly.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
373	Jouanique délégué de la Commune de Guérimy.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
374	Jourdan Conseiller Général		<i>H</i>	<i>H</i>		
375	Joux délégué de la Commune de Cosayes.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
376	Judas délégué de la Commune de Beurcou		<i>H</i>	<i>H</i>		
377	Judas délégué de la Commune de Douzy.		<i>H.</i>	<i>H</i>		
378	Judeau délégué de la Commune de Cosne.		<i>H</i>	<i>H</i>		
379	Labarre délégué de la Commune de Cros-Éprieux		<i>H.</i>	<i>H</i>		
380	Labrosse (de) délégué de la Commune de Bazoches		<i>H.</i>	<i>H</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
381	Labussière Conseiller d'arrondissement		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
382	Lacour, Jacques délégué de la Commune de Harzy		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
383	Lacour délégué de la Commune de Prémery		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
384	Laforêt délégué de la Commune de Eucenay, les. Aix		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
385	Lagarde délégué de la Commune de Chiddes.		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
386	Labaussois délégué de la Commune de Chamecy.		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
387	Lamoulière délégué de la Commune d'Amies		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
388	Langlois. délégué de la Commune de Lorues.		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
389	Languinier délégué de la Commune de Saint-Sulpice		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
390	Laporte, Ferdinand Conseiller d'arrondissement		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
391	Laporte. A délégué de la Commune de Changny.		<i>HL</i>	<i>HL</i>		
392	Larive délégué de la Commune de Corbigny.		<i>HL</i>	<i>HL</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
393	Lasne délégué de la Commune de Fourchaubault.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
394	Laudet. délégué de la Commune de Villapourçon		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
395	Lauferon délégué de la Commune de Montigny-en-Morvand.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
396	Laurmain délégué de la Commune de Sermaises.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
397	Laurent délégué de la Commune de Corvol d'Embernard.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
398	Laurent délégué de la Commune de St André en Morvand.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
399	Laurent délégué de la Commune de Varczy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
400	Lavesvre (de) délégué de la Commune de Germigny.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
401	Laville délégué de la Commune de St Pierre-des-Bois		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
402	Lazenne délégué de la Commune de Dornes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
403	Lebain délégué de la Commune d'Annay.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
404	Leblanc délégué de la Commune de St Pierre d'Azay.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
405	Leblond délégué de la Commune de Couloutre.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
406	Leblond Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
407	Lebrun Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
408	Leckere délégué de la Commune de Clamecy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
409	Lecreux délégué de la Commune de Ciez.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
410	Léger délégué de la Commune de Châtillon-en-Bazois.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
411	Léger délégué de la Commune de Lavault-de-Frétoy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
412	Léger délégué de la Commune de Eucenay-les-Aix		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
413	Légrand délégué de la Commune de Argennes		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
414	Lehu délégué de la Commune de St Martin d'Heuille		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
415	Lemaître délégué de la Commune de Tâchin		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
416	Lemaître délégué de la Commune de La Charité		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
417	Lemaître délégué de la Commune de St Germain Chassenay.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
418	Lemoine délégué de la Commune de Château Chinois (Campagne)		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
419	Lemoine délégué de la Commune de Hampiène sous Bouhy		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
420	Lemoine délégué de la Commune de St Hilaire Fontaine		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
421	Lenoir délégué de la Commune de Montigny en Morvand.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
422	Lesèvre délégué de la Commune de Fouchambault		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
423	Lesort délégué de la Commune de Sully la Cour.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
424	Lespinasse (de) Conseiller Général		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
425	Leteur délégué de la Commune de Saint Quentin.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
426	Létourneux délégué de la Commune de Chiddes		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
427	Lenthéreau délégué de la Commune de Dun. les Places.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
428	Levaigue délégué de la Commune de Saurigny les Bois		<i>H.</i>	<i>H.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
429	Léveillé délégué de la Commune de Chasnay.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
430	Léveque délégué de la Commune de Prémery.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
431	Lhopieul délégué de la Commune de Giry.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
432	Lhuissier délégué de la Commune de Prémery.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
433	Lièvre délégué de la Commune de Harcy.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
434	Locquin délégué de la Commune de Balleray.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
435	Lordeau délégué de la Commune de La Charité.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
436	Loriot Conseiller Général		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
437	Lorcy. délégué de la Commune de Fargny-les-Vaux.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
438	Lucas, Fernand délégué de la Commune de Perroy.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
439	Lucas délégué de la Commune de St-Gratien-Sarigny.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		
440	Lucas délégué de la Commune de Vancennes-les-Moray.		<i>H.</i>	<i>H.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
441	Lurien délégué de la Commune de Oterrou		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
442	Luzzy. délégué de la Commune d'Ouvrouer.		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
443	Maclaud. délégué de la Commune de Pousseaux.		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
444	Magnien Emile délégué de la Commune de Mety-le-Croûte.		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
445	Magnien délégué de la Commune de Prépouché	Perceau.	<i>H.</i>	<i>J.</i>		
446	Magny délégué de la Commune de Bruy. Parigny.		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
447	Maillary. délégué de la Commune de Puis. les Placs.		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
448	Maindrot délégué de la Commune de Sully-la-Cour.	Maindrot au lieu de Maindrot	<i>H.</i>	<i>J.</i>		
449	Marceau délégué de la Commune de Château-Chinon (Campagne)		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
450	Marceau délégué de la Commune de Mhère		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
451	Marceau délégué de la Commune de Poil		<i>H.</i>	<i>J.</i>		
452	Marcelot délégué de la Commune de Stians.		<i>H.</i>	<i>J.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
453	Marceuet délégué de la Commune de Dexers.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
454	Marillier délégué de la Commune de Planchez.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
455	Maringe Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
456	Marobetti Conseiller Général		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
457	Marquaire délégué de la Commune de Saint-Jenis.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
458	Marceau. délégué de la Commune de La Celle-sur-Loire		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
459	Marcel délégué de la Commune de Senechal.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
460	Martial délégué de la Commune de Becize		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
461	Martin délégué de la Commune de Becize		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
462	Martin délégué de la Commune de La Celle-sur-Loire		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
463	Martin délégué de la Commune de La Rochemillay.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
464	Martin délégué de la Commune de St-andelain.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
465	Martin délégué de la Commune de St Germain-Chassenay.		M.	M.		
466	Martin délégué de la Commune de Sermaises.		M.	M.		
467	Martin délégué de la Commune de Croix-Vivres.		M.	M.		
468	Martin délégué de la Commune de Verneuil.		M.	M.		
469	Martin d'Hubert délégué de la Commune de St-Colombe.		M.	M.		
470	Massé délégué de la Commune de Donzy.		M.	M.		
471	Massé délégué.		M.	M.		
472	Massin délégué de la Commune d'azy-le-Vif.		M.	M.		
473	Massin délégué de la Commune de Montigny-sur-Caune.		M.	M.		
474	Mathe délégué de la Commune de Givry.		M.	M.		
475	Matray. délégué de la Commune d'Epiry.		M.	M.		
476	Maupetit. délégué de la Commune de Montmorillon.		M.	M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
477	Havroy délégué de la Commune de Messy-sur-Seine		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
478	Hayence délégué de la Commune de Courcy-Lucy.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
479	Haylin délégué de la Commune de Cosne.	Carroué	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
480	Hazillier délégué de la Commune d'Amayem-Bazois.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
481	Héleine délégué de la Commune de Lanty.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
482	Henan délégué de la commune de Riches.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
483	Hénard délégué de la Commune de Vernueil.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
484	Hercier délégué de la Commune de Dompreire-sur-Meuse		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
485	Hercier délégué de la commune de Premercy		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
486	Hercle délégué de la Commune de Dornes.		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
487	Hétairie délégué de la Commune d'Aubion		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		
488	Hennier Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>		

[illegible]

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à deux cent quarante-un électeurs.

A Olevens

, le

1 EV₂

2^e 1900
Dixième 189

Le Préfet,

A Pontano

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Deux Cent trente neuf* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.
et Deux Cent quarante deux ————— le 2^e idem.
 ————— le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

President du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

Bigamy

Seitlich

L. Rouen

7 August

N° 5

DÉPARTEMENT
d'Alais

ANNEXE
à la circulaire
du 13 novembre 1896.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT DU 2^{ème} BUREAU DE VOTE.

(N°s 490 à 732 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 24 novembre 1900 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
490	Michel conseiller d'arrondissement		P.M.	P.M.		
491	Michel délégué de la Commune de Necize		P.M.	P.M.		
492	Michel Gaspard délégué de la Commune de Moussy.		P.M.	P.M.		
493	Michot délégué de la Commune de Crousanges.		P.M.	P.M.		
494	Michoux délégué de la Commune de Courry-sur-Jour.		P.M.	P.M.		
495	Miend délégué de la Commune de Molay.		P.M.	P.M.		
496	Miette délégué de la Commune de Ruages.	Guerot	P.M.	P.M.		
497	Migneau délégué de la Commune de Crevin.		P.M.	P.M.		
498	Migneau délégué de la Commune de Soussignol-Bismes.		P.M.	P.M.		
499	Millard, Joseph. délégué de la Commune de Grenois		P.M.	P.M.		
500	Millet délégué de la Commune de Saint-andelain.		P.M.	P.M.		
501	Millot délégué de la Commune de Brenignou.		P.M.	P.M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
502	Milot délégué de la Commune de Cuncy-les-Vaux.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
503	Mirard délégué de la Commune de St-Hilaire-le-Montier.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
504	Mirier, Jacques. délégué de la Commune de Ferry.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
505	Misset délégué de la Commune de Clamecy.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
506	Milton délégué de la Commune de St-Veraire.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
507	Mollet, Jean. délégué de la Commune de La Marche.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
508	Moncharmont. délégué de la Commune de Milly.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
509	Monot délégué de la Commune de Montauche.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
510	Montaron délégué de la Commune de St-Hilaire-Fontaine.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
511	Montaudouin (de) délégué de la Commune de Fleury.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
512	Monteignier délégué de la Commune de Mouchy.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
513	Montignot Conseiller Général.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
514	Montot délégué de la Commune de Biches		P. H.	P. H.		
515	Montupet délégué de la Commune d'Imphy.		P. H.	P. H.		
516	Moreau délégué de la Commune de Château-Chinon (campagne)		P. H.	P. H.		
517	Moreau délégué de la Commune de Menestreau		P. H.	P. H.		
518	Moreau délégué de la Commune de Poiseux.		P. H.	P. H.		
519	Moreau délégué de la Commune de Vill. les. Arlezy.		P. H.	P. H.		
520	Morette délégué de la Commune de La Machine		P. H.	P. H.		
521	Morin délégué de la Commune de Champrouse.		P. H.	P. H.		
522	Morizot délégué de la Commune de Moulin. Engilbert		P. H.	P. H.		
523	Morlat délégué de la Commune de St-Loup-des-Bois.		P. H.	P. H.		
524	Morle délégué de la Commune de Champalliment.		P. H.	P. H.		
525	Mornat délégué de la Commune de Deize.		P. H.	P. H.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
526	Hougné délégué de la Commune de Bussy-la-Pesle.		P. H.	P. H.		
527	Maulinot-Hory. délégué de la Commune de Sicot.		P. H.	P. H.		
528	Maurry. délégué de la Commune de Fazy.		P. H.	P. H.		
529	Mausot délégué de la Commune de Marcy.		P. H.	P. H.		
530	Mamy, Emile délégué de la Commune de Châteauneuf.		P. H.	P. H.		
531	Mamy, Philippe délégué de la Commune de Châteauneuf.		P. H.	P. H.		
532	Mamy. délégué de la Commune de Guéigny.		P. H.	P. H.		
533	Mandrot délégué de la Commune de Neuilly.		P. H.	P. H.		
534	Manlier délégué de la Commune de Moraches.		P. H.	P. H.		
535	Marcy. délégué de la Commune d'Alligny-Cosne.		P. H.	P. H.		
536	Marcy. délégué de la Commune de Chevroches.		P. H.	P. H.		
537	Marcy délégué de la Commune de Mannay.		P. H.	P. H.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
538	Marcy. délégué de la Commune de Saint-Père		P.M.	P.M.		
539	Maslot conseiller d'arrondissement		P.M.	P.M.		
540	Maslot délégué de la Commune de Couloutre		P.M.	P.M.		
541	Maudin délégué de la Commune d'Anlezy.		P.M.	P.M.		
542	Maudin délégué de la Commune d'Orlon.		P.M.	P.M.		
543	Maudin Conseiller d'arrondissement		P.M.	P.M.		
544	Mault délégué de la Commune d'Alligny-Combe.		P.M.	P.M.		
545	Mault délégué de la Commune de Sainte-Péreuse.		P.M.	P.M.		
546	Méant. Nietot. délégué de la Commune de Cernant.		P.M.	P.M.		
547	Niot délégué de la Commune de St-Benin d'Azay.		P.M.	P.M.		
548	Noicot. délégué de la Commune de Auffoutaines.		P.M.	P.M.		
549	Nolin délégué de la Commune de Chamecy.		P.M.	P.M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
550	Nolin délégué de la Commune de La Collancelle.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
551	Nolot délégué de la Commune de Montaube.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
552	Nord délégué de la Commune de Garchizy.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
553	Hourey (de) délégué de la Commune de Sougy.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
554	Hugues délégué de la Commune de Mauze.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
555	Auguet Conseiller d'arrondissement.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
556	Williamson (Comte d') délégué de la Commune de Lamenay.	Richard	<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
557	Pabion Conseiller Général.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
558	Pacard. délégué de la Commune de Hornes.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
559	Page délégué de la Commune de Chitry-les-Mines.	Rigneand	<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
560	Paillard. délégué de la Commune de La Machine.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		
561	Paillard. Conseiller Général.		<i>P. N.</i>	<i>P. N.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
562	Parent délégué de la Commune de Oleviers.		P.M.	P.M.		
563	Paris Conseiller d'arrondissement					
564	Parizon délégué de la Commune de Moulins Engilbert.		P.M.	P.M.		
565	Parrot délégué de la Commune de Saint-Saulge.		P.M.	P.M.		
566	Pasquet délégué de la Commune de Saint-Honoré.		P.M.	P.M.		
567	Passard. délégué de la Commune de Château-Chinon (Ville)		P.M.	P.M.		
568	Pautrat délégué de la Commune d'Ordan.		P.M.	P.M.		
569	Pautrat délégué de la Commune de Sully-la-Cour.		P.M.	P.M.		
570	Peigneux délégué de la Commune de Faugeres-les-Eaux.		P.M.	P.M.		
571	Pelle, Henri délégué de la Commune de Calon		P.M.	P.M.		
572	Percy. délégué de la Commune de La Charité		P.M.	P.M.		
573	Perréau délégué de la Commune de Neuville-sous-Brion		P.M.	P.M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
574	Perrét délégué de la Commune de St Germain des Bois		P. M.	P. M.		
575	Perrin Conseiller d'arrondissement.		P. M.	P. M.		
576	Perrin délégué de la Commune de Luzay.		P. M.	P. M.		
577	Perriot délégué de la Commune de Cosne.	Cornier	P. M.	P. M.		
578	Perron Conseiller d'arrondissement.		P. M.	P. M.		
579	Perron délégué de la Commune d'Anguy.		P. M.	P. M.		
580	Perron délégué de la Commune de Saint-Dulpice.		P. M.	P. M.		
581	Pesson délégué de la Commune de Cizely.		P. M.	P. M.		
582	Petit délégué de la Commune de Mauris-Eugilbert.		P. M.	P. M.		
583	Petit-Bachelier délégué de la Commune de Nevers.		P. M.	P. M.		
584	Petitjean Sénateur, Conseiller Général.		P. M.	P. M.		
585	Petot délégué de la Commune de Clamecy.		P. M.	P. M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
586	Peunot. délégué de la Commune de Signol		P. M.	P. M.		
587	Philippot délégué de la Commune de Bressay.		P. M.	P. M.		
588	Picard. délégué de la Commune de Bazoche.		P. M.	P. M.		
589	Picard, Hubert délégué de la Commune de Rémilly.		P. M.	P. M.		
590	Pichon. délégué de la Commune de Fourchambault.		P. M.	P. M.		
591	Picq délégué de la Commune d'Orsy		P. M.	P. M.		
592	Picq délégué de la Commune de Fouques-Fornes.		P. M.	P. M.		
593	Pienchot délégué de la Commune de Sainte-Marie		P. M.	P. M.		
594	Pigalle délégué de la Commune de Olevers.		P. M.	P. M.		
595	Pillien délégué de la Commune d'Arleuf.		P. M.	P. M.		
596	Piron délégué de la Commune de La Chapelle-Saint-André.		P. M.	P. M.		
597	Pitois Félix délégué de la Commune de Aoux.		P. M.	P. M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
598	Pivert Fayot délégué de la Commune de Devero		P. M.	P. M.		
599	Plait délégué de la Commune de Surguy.		P. M.	P. M.		
600	Poirngt délégué de la Commune de Bouzy.		P. M.	P. M.		
601	Ponceau délégué de la Commune de Beaumont-Sardolles.		P. M.	P. M.		
602	Poncet Conseiller d'arrondissement		P. M.	P. M.		
603	Ponge, Jean, jeune délégué de la Commune de Champlin		P. M.	P. M.		
604	Pontant Conseiller Général		P. M.	P. M.		
605	Potier délégué de la Commune de Albère		P. M.	P. M.		
606	Pougand Conseiller d'arrondissement.		P. M.	P. M.		
607	Pouillon délégué de la Commune de Cracy-sur-Loire.		P. M.	P. M.		
608	Poulet, Jacques délégué de la Commune d'Avrec		P. M.	P. M.		
609	Poupet délégué de la Commune de Cosne.		P. M.	P. M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
610	Praviense délégué de la commune de La Machine		P. H.	P. H.		
611	Prégermain délégué de la Commune de Brassay.		P. H.	P. H.		
612	Prégermain délégué de la Commune de Cintigny.		P. H.	P. H.		
613	Prestat délégué de la Commune de Vassy.		P. H.	P. H.		
614	Prêtre. délégué de la Commune de Boulzy.		P. H.	P. H.		
615	Frugnan délégué de la Commune de Eucenay-les-Aix.		P. H.	P. H.		
616	Rabeux délégué de la Commune de Lavant-de-Trétoy.		P. H.	P. H.		
617	Rabion délégué de la Commune d'Entrains		P. H.	P. H.		
618	Raboison délégué de la Commune de Champvert.		P. H.	P. H.		
619	Ragon délégué de la Commune de Chazevil.		P. H.	P. H.		
620	Larnet délégué de la Commune de Billy-Chevannes.		P. H.	P. H.		
621	Rateau délégué de la Commune de Corancy.		P. H.	P. H.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
622	Ratbeau délégué de la Commune d'Authieu		P. M.	P. M.		
623	Ravault délégué de la Commune de adun		P. M.	P. M.		
624	Ravier délégué de la Commune de Luzay.		P. M.	P. M.		
625	Ravier délégué de la Commune de Cernant.		P. M.	P. M.		
626	Ravory, Antoine délégué de la Commune de Châtillon-en-Bazois.		P. M.	P. M.		
627	Leboulleau Conseiller d'arrondissement.		P. M.	P. M.		
628	Réglet délégué de la Commune de La Celle-sur-Loire		P. M.	P. M.		
629	Regnault Conseiller Général.		P. M.	P. M.		
630	Regnault délégué de la Commune de Neuville-les-Necize		P. M.	P. M.		
631	Régnier délégué de la Commune de Diennes-aubigny.		P. M.	P. M.		
632	Regonby. délégué de la Commune de Bousby.		P. M.	P. M.		
633	Renard Conseiller d'arrondissement.		P. M.	P. M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
634	Renault délégué de la Commune de Chaumard		P. H.	P. H.		
635	Renault Conseiller d'arrondissement. (La Chapelle)		P. H.	P. H.		
636	Renault Conseiller d'arrondissement (Lormes)		P. H.	P. H.		
637	Renier délégué de la Commune de La Machine		P. H.	P. H.		
638	Rebka délégué de la Commune d'Imphy		P. H.	P. H.		
639	Riat délégué de la Commune de St-Pierre-le-Châtel.		P. H.	P. H.		
640	Rigaud délégué de la Commune de Marigny-sur-Yonne		P. H.	P. H.		
641	Robert délégué de la Commune de Chaulgnes.		P. H.	P. H.		
642	Robin délégué de la Commune de Bona		P. H.	P. H.		
643	Robinot délégué de la Commune de Cercy		P. H.	P. H.		
644	Roblin Conseiller d'arrondissement.		P. H.	P. H.		
645	Roblin délégué de la Commune de Parigny-les-Vaux.		P. H.	P. H.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
646	Rollin délégué de la Commune de St Germain		P.M.	P.M.		
647	Rolin délégué de la Commune de Surgy.		P.M.	P.M.		
648	Rollot délégué de la Commune de Villiers-le Sec.		P.M.	P.M.		
649	Rollin délégué de la Commune de Clamecy.	Graillet	P.M.	P.M.		
650	Rollot délégué de la Commune d'Onlay.		P.M.	P.M.		
651	Rollot délégué de la Commune de St Léger de Bourgeot		P.M.	P.M.		
652	Roguel délégué de la Commune de La Machine		P.M.	P.M.		
653	Rose délégué de la Commune de St Pierre-du-Mont.		P.M.	P.M.		
654	Rouën délégué de la Commune de Nevers.		P.M.	P.M.		
655	Roussel délégué de la Commune de Courc.	Carroué	P.M.	P.M.		
656	Routisseau délégué de la Commune de Sargy.		P.M.	P.M.		
657	Roux délégué de la Commune de Billy-sur-Oisy.		P.M.	P.M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
658	Roy délégué de la Commune de Cercy-la-Tour.		P.H.	P.H.		
659	Roy délégué de la Commune de Chaboux.		P.H.	P.H.		
660	Roy. délégué de la Commune de Chantenay.		P.H.	P.H.		
661	Rozier, Laurent. délégué de la Commune de Gien sur-Cure.		P.H.	P.H.		
662	Saintoyen délégué de la Commune de St-Eger-des-Vignes.		P.H.	P.H.		
663	Saint-Rat (de) délégué de la Commune d'Uzzy.		P.H.	P.H.		
664	Saint-Sauveur (de) délégué de la Commune de St-Firmin.	Kieux, Pierre	P.H.	P.H.		
665	Salin délégué de la Commune de La Machine.		P.H.	P.H.		
666	Sarazin délégué de la Commune de Vimantou.		P.H.	P.H.		
667	Sautereau délégué de la Commune de Osses-sur-Loire.		P.H.	P.H.		
668	Sautereau délégué de la Commune de St-Benin d'Azay.		P.H.	P.H.		
669	Sautreau délégué de la Commune de Donnartin.		P.H.	P.H.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
670	Sauvaget délégué de la Commune de Saudanville.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
671	Saxe délégué de la Commune d'Imphy.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
672	Savigny (Comte de) Conseiller Général.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
673	Savigny de Montcorps (M ^{te} de) délégué de la Commune de Montambert. Courmay.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
674	Savre, Jacques délégué de la Commune de St Martin du-Luy.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
675	Segond délégué de la Commune de Cruz-la-Ville		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
676	Seguin délégué de la Commune de Colincay.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
677	Seguin délégué de la Commune de Marzy.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
678	Serreau délégué de la Commune de Saint-Didier		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
679	Signoret délégué de la Commune de Sermoise		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
680	Siméon délégué de la Commune de Toussaintbault		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
681	Simon délégué de la Commune d'Aebun		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
682	Joulier délégué de la Commune de Beaulieu		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
683	Journier délégué de la Commune de St-Luc-le-Montier		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
684	Jourd délégué de la Commune de Dun-sur-Grouard		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
685	Stiot délégué de la Commune de Billey.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
686	Suchet délégué de la Commune de Tours.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
687	Suif délégué de la Commune de Chailly.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
688	Cardis'oy délégué de la Commune de Challemeut.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
689	Cardry. Conseiller Général		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
690	Cartreut délégué de la Commune de Sainte-Péreuse		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
691	Caverne délégué de la Commune de La Roche-Maulais.		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
692	Che' Samuel (de) délégué de la Commune de Saint-caize-Meauce		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		
693	Cheuxiot délégué de la Commune de Montigny-sur-Loire		<i>P.M.</i>	<i>P.M.</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
694	Chévenard délégué de la Commune de Cossayes.		P.M.	P.M.		
695	Chévenaut délégué de la Commune de Grémery.		P.M.	P.M.		
696	Chéveneau délégué de la Commune de Sardy-les-Epinay.		P.M.	P.M.		
697	Chéveniau délégué de la Commune de Saint-Jeune.		P.M.	P.M.		
698	Chévenot délégué de la Commune de Montanoy.		P.M.	P.M.		
699	Chévin délégué de la Commune de Pougny.		P.M.	P.M.		
700	Chircault délégué de la Commune de Hillay.		P.M.	P.M.		
701	Thomas délégué de la Commune de Tours.		P.M.	P.M.		
702	Thomas délégué de la Commune de Moulin-Sengibert.		P.M.	P.M.		
703	Thomas délégué de la Commune d'Oudan.		P.M.	P.M.		
704	Thiers oumier, Gabriel, délégué de la Commune de Guinville.		P.M.	P.M.		
705	Cissier délégué de la Commune d'aligny-Cosse.		P.M.	P.M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
706	Cissier délégué de la Commune de Bevray.		P.M.	P.M.		
707	Cissier délégué de la Commune de Saint-Père.		P.M.	P.M.		
708	Craneçon délégué de la Commune d'Imphy.		P.M.	P.M.		
709	Craneçon délégué de la Commune de Moraches.		P.M.	P.M.		
710	Cranchot délégué de la Commune de Courcelles.		P.M.	P.M.		
711	Cueigny. Député. Conseiller Général.		P.M.	P.M.		
712	Lageon délégué de la Commune de Saint-François.		P.M.	P.M.		
713	Lallet délégué de la Commune de Neuville-les-Decize.		P.M.	P.M.		
714	Lannereau délégué de la Commune de Chevaumes. Changy.		P.M.	P.M.		
715	Lannier délégué de la Commune d'Uzès.		P.M.	P.M.		
716	Laudelin délégué de la Commune d'Avail-sur-Loire.		P.M.	P.M.		
717	Lecan délégué de la Commune de Fourchambault.		P.M.	P.M.		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
718	Meillat délégué de la Commune de Vichmanay.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
719	Merat délégué de la Commune de Romy.	Piron	<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
720	Merne, Charles (du) délégué de la Commune de Poiseux.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
721	Merne, Auguste (du) délégué de la Commune de Saint-Eloy.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
722	Merne Victor (du) délégué de la Commune de Saint-Eloy.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
723	Mernereet délégué de la Commune de Luzzy.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
724	Mery (de) délégué de la Commune de Fertreux.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
725	Micq délégué de la Commune de Plez-Cuzzy.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
726	Milbard délégué de la Commune de Neuffontaines.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
727	Mille délégué de la Commune de Chanteray.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
728	Millenetout (de) délégué de la Commune de Onlay.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		
729	Milliers délégué de la Commune de Chasumot.		<i>P. M.</i>	<i>P. M.</i>		

[illegible]

2^e Bureau

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à deux cent quarante trois électeurs.

A Olevend _____, le 1^{er} Décembre 1900 ~~189~~.



Le Préfet,
A. Rostaun

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Deux cent quarante trois émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.
_____ le 2^e idem.
_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

[Signature]

Les Scrutateurs,

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

_____ 2^e tour

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Ch ^{an} Chinon.					
Canton de Château-Chinon.					
Arleuf	Dessertenne	A	Fimot	A	
	Blin	A	Dron	A	
	Boulle	A			
	Pillien	A			
	Bouchoux	A			
	Gicard	A			
Château-Chinon Camp.	Marceau	A	Michot	A	
	Moreau	A			
	Semoine	A			
Ch ^{an} Chinon Ville	Boulle-Cortel	A	Bouchoux	A	
	Passard	A			
	Jacob	A			
Châlin	Coquard	A	Bouedot	A	
Corancey	Râteau	A	Perreau	A	
	Gusot	A			
Dommarlin	Sautreau	A	Gallois	A	
	Grimond	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Fâchin	Duvernoy	A	Courault	A	
	Semaitre	A			
Glux	Doreau	A	Martin	A	Election de M. Martin annulée par arrêté du Conseil le 14 mai 1900
	Bondoux	A			
Savault-de-Frétoy	Léger	A	Cottet	A	
	Rabeux	A			
Montigny-en-Morvan	Lauferon	A	Gudin	A	
	Senoir	A			
Montrenillon	Guimard	A	Bobin	A	
	Courhal	A			
Poussignol-Blismes	Migneau	A	Guenard	A	
	de Courmont	A			
Saint-Hilaire-en-M ^d	M ^{rs} de Chabannes	A	Grimond	A	
	de Champs de Salorgis	A			
Saint-Séger-de-Fougères	Rollot	A	Chevret	A	
	Bondoux	A			
Sainte-Péreuse	Nault	A	Gusot	A	
	Cartot	A			
	Canton de Châtillon-en-Bazois				
Achun	Ravault	A	Jacquemin	A	
	Simon	A			
Alluy	Albouis	A	Danteloup	A	
	Duret	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Aunay-en-Bazois	Mazillier	A	Sautereau	A	
	Devoucoux	A			
Bazolles	Cornu	A	Maréchal	A	
	Daviot	A			
Biches	Menan	A	Desbouis	A	
	Montot	A			
Brinay	Caquard	A	Berthelot	A	
	Goussot	A			
Châtillon-en-Bazois	Roisin Antoine	A	Bluzot	A	
	Chasseing	A			
	Séger	A			
Chongny	Laporte d.	A	Laporte Louis	A	
Dun-sur-Grandry	Lourd	A	Lafet	A	
	Deschaux	A			
Limanton	Sarazin	A	de Ronalle	A	
	Doussot	A			
Mont-et-Marie	Cornu	A	Aubry	A	
Montigny-sur-Canne	Massin	A	Milliet	A	
	Cheuriot	A			
Ougny	Terrot	A	Bouillet	A	
Camnais-en-Bazois	Boillot	A	Devoucoux	A	
	Berlin	A			
Eintury	Prégermain	A	Frenilhot	A	
	Vincent	A			
Canton de Lury.					
Arée	Poulet Jacques	A	Poulet Joseph	A	
Chidde	Lagarde	A	Berthelot	A	
	Seloumeur	A			
Flety	de Montaudouin	A	Vadrot	A	
	Guériaux	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Santilly	Méleine	A	Augendre	A	
Sarochemillay	Gowry Martin	A A	Pierre Jean	A	
	Doreau	A			
	Henriot	A			
Suzy	Desfrain	A	Perraudin	A	
	Busseuil	A	Guillot	A	
	Gain	A			
	Kavier	A			
	Perrin	A			
	Vernerey	A			
Millay	Chirault	A	Barnay	A	Protestation rejetée par le Conseil de Préf. le 19 1900
	Bouchet	A			
	Monchamont	A			
Poil	de Galembois	A	Soudet	A	
	Marceau	A			
Rémilly	Picard Hubert	A	Seclair	A	
	Auberger Gabriel	A			
Savigny-Poil-sol	Cogné	A	Cochet	A	
Semelay	de Chargères	A	Garruchet	A	
	Doussot	A			
	Martel	A			
Ezilly	Guy-Corquille	A	Sagarde	A	
	Guyot	A			
	Canton de Montsauche.				
Alignay-en-Morvand	Finistre	A	Charlot	A	
	Caillot	A			
	Bourgeois	A			
Chauvignat	Renault	A	Sautereau	A	
	Bruandot	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gien sur-Cure	Rozier Sauront	A	Simonot	A	
Gouloux	Bailly	A	Garnier	A	
	Châtelain	A			
Montsauche	Monot	A	Bertoux	A	
	Isolot	A			
Moux	Pitois Félix	A	Pitois Commisquie	A	
	Gadrey	A			
	Garnier	A			
Ouroux	Febvre	A	Renault	A	
	Curibault	A	Perrin	A	
	Fallois	A			
	Gobin	A			
	Robin	A			
	Desmoulins	A			
Plancherz	Fouret	A	Brossier	A	
	Mailhier	A			
	Gaulon	A			
Saint-Agnan	Geoffroy St-Hilaire	A	Echinant	A	
	Chereau	A			
Saint-Brisson	Barat	A	Lepage	A	
	Cordin	A			
	Canton de Moulins-Engilbert				
Isenay	d'Armaillé	A	Safaye	A	
Maux	Mugues	A	de Chaloron	A	
	de Fontenay	A			
Montaron	Bardot	A	Cosquet	A	
	Chéverot	A			
Moulins-Engilbert	Morizot	A	Michot	A	
	Berger	A	Martin	A	
	Chomard	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Petit	A			
	Desfosse	A			
	Parizon	A			
Unlay	de Villeguetout	A	Boizot	A	
	Rollot	A			
Préporche	Magnien	A	Porcean	A	
	Bardot	A			
Saint-Honoré	Gal M ^{re} A. Espeuilles	A	Perrandin	A	
	Boyer	A			
	Pasquet	A			
Sormages	Martin	A	Michot	A	
	Saumain	A			
Vandenesse	Sauvaget	A	Renaud	A	
	Bornet	A			
Villapourgon	Derangère	A	Saumain	A	
	Bouillot	A	Marcean	A	
	Cloix Pierre	A			
	Sandet	A			
	Cloix Jean	A			
	Desfosse	A			
Arrondissement de Clamecy.					
Canton de Brinon.					
Asnan	Cointé, Maire	A	Cointé, adjoint	A	
Anthion	Métairie	A	Berger	A	
Beaulieu	Soulier	A	Merle	A	
Beuvron	Judas	A	Chambon	A	
Brinon	Gueneau	A	Beaumier	A	
Bussy-la-Pesle	Mougne	A	Goux	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Challement	Cardivon	A	Bret	A	
Champallement	Morle	A	Rosette	A	
Chazeuil	Ragon	A	Guyot	A	
Chevannes-Changy	Adam Jules	A	Barbier	A	
	Vannereau	A			
Corvol-d'Embernard	Laurent	A	Mallet	A	
Dompiere-sur-Héry	Delin Pierre	A	Massé	A	
Germenay	Comte Pierre	A	Gaulon fils	A	
Grenois	Chambon	A	Gauthier	A	
	Millard Joseph	A			
Guisy	Bluzat Edme	A	Gavillon	A	
	Bluzat Antoine	A			
Héry	Comte	A	Echot Jean		
Michaugues	Desnoyers	A	Soufrier	A	
Moraches	Nantier	A	Millard	A	
	Lecomte	A			
Neuilly	Nandrot	A	Pinot	A	
	Goby	A			
Neuville-sous-Brion	Perreau	A	Gresle	A	
Saint-Révérien	Bernard	A	Nandrot	A	
	Gauthier	A			
Vitry-Sache	Goguelat	A	Godinot	A	
Canton de Clamecy.					
Armes	Lamoulière	A	Mazé	A	
Billy-sur-Oisy	Roux	A	Bormotte	A	
	Guenot	A			
Breuignon	Millot	A	Coquard	A	
Brières	Bourbon	A	Hennequin	A	
	Gagnier	A			
Chevroches	Narcy	A	Brade	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Clamecy	Misset	A	Graillet	A	
	Nolin	A	Séguin	A	
	Sahaussol	A			
	Rollin	A			
	Bendell	A			
	Leclerc	A			
	Pérot	A			
	Deshors	A			
	Boisseau	A			
Dornecy	Jacquard	A	Syommet	A	
	Arrigon	A			
Visy	Berthier	A	Millot	A	
	Pied	A			
Quagne	Goyard	A	Grandpierre	A	
Poussaux	Maclaud	A	Rousseau	A	
Rix	Berrier	A	Moreau	A	
Surgis	Plait	A	Rathery	A	
	Rollin	A			
Ercey-l'Orgueilleux	Boulbon	A	Martin	A	
Villiers-sur-Yonne	Barillot	A	Esouchot		
Canton de Corbigny.					
Anthien	Frangois	A	M ^{re} de Certainel	A	
	Ratheau	A			
Cervon	Migneau	A	Guillaumet	A	
	Robinet	A			
	Boussard	A			
Chaumot	Villiers	A	Morel Jean M ^{re}	A	
Chitry-les-Mines	Page	A	Rigneaud	A	
Corbigny	Lavie	A	Koin	A	
	Bontron	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont acceptés ou refusé.	OBSERVATIONS.
Epinay	Cahouet	A			
	Matras	A	Cornu	A	
	Joly-Sous	A			
Gâcogne	Châtelain	A	Desbrosses	A	
	Bonnoron	A			
La Collancelle	Cornu	A	Bertin	A	
	Nolin	A			
Magny-Sormes	Colinot	A	Roumier	A	
Marigny-sur-Yonne	Rigaud	A	Chepinier	A	
Mhère	Potier	A	Petitguillaume	A	
	Marceau	A			
Mouron	Boussard	A	Ravis	A	
Pazy	Moury	A	Cardinon	A	
	Chappé	A			
Sardis-lès-Epinay	Chevreaux	A	Marguereau	A	
Vauclair	Boulandel	A	Morlon	A	
Canton de Sormes.					
Bazoche	de Labrosse	A	Guedan	A	
	Picard	A			
Brassy	Prégermain	A	Renault	A	
	Philippot	A			
	Judin	A			
Chalaux	Roy	A	Meunier	A	
Dun-les-Places	Leuthreau	A	Roumier	A	
	Maillard	A			
	Dunguit	A			
Empury	Billard	A	Rougelet	A	
Sormes	Focard	A	Charneau	A	
	Sanglois	A	Bonnoron	A	
	Bonin	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Dumas	A			
	Doux	A			
	Egrandionx	A			
Marigny-l'Eglise	Houdaille	A	Boillot	A	
	Camut	A			
Pouques-Lormes	Doux	A	Bouché	A	
	Pied	A			
Saint-André-en-M ^l	Laurent	A	Grignon	A	
	Joachim	A			
Saint-Martin-du-Puy	Savre Jacques	A	Gillotte	A	
	Chapuis	A			
Canton de Lannay.					
Amazy	Chaufournier	A	Jour	A	
	Gresle	A			
Anois	Gaudé	A	Cordier	A	
Dizol	Moulinot Moriz	A	Moulinot Léon	A	
Flez-Cuzif	Vicq	A	Gobillot	A	
La Maison-Dieu	Guéreau	A	Gauthier	A	
Lys	Denis Philippe	A	Guillerand f ^{ors}	A	
Metz-le-Comte	Magnien Emile	A	Sicot	A	
	Goumont	A			
Monceaux-le-Comte	Geogjean André	A	Migneau	A	
Moissy-Moulinot	Billardon	A	Fillon	A	
Neuffontaines	Villard	A	Julien	A	
	Noiriot	A			
Nuars	Marcelot	A	Joachim	A	
Ruages	Miette	A	Guenot	A	
Saint-Aubin-des-Champs	Grasset	A	Blandin	A	
Saint-Dizier	Serveau	A	Delarue	A	
Saint-Germain-des-Bois	Cerret	A	Marsé f ^{ors} Gabetant	A A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saizy	M ^r Jean de Breuël	A	Charlot	A	
Calon	Pelle Henri	A	Pelle René	A	
Cannay	Bezon	A	Colin	A	
	Delorme	A			
Leigny	Bandequin	A	Narcy	A	
Vignol	Peunot	A	Rousseau	A	
	Canton de Vazzy.				
Corvol-Vergneilleux	Davout	A	Mannevy	A	
	Guenot	A			
Courcelles	Beuzon	A	Petit Jules	A	
	Cruchot	A			
Cuncy-les-Vazzy	Milot	A	Bastie	A	
Entrains	Carrié	A	Barjot	A	
	Schmoger	A			
	Rabron	A			
La Chapelle St-André	Sauconmier	A	Romain	A	
	Pinon	A			
	Cabarat	A			
Marcy	Moussot	A	Breton	A	
	Sieure	A			
Menon	Bordessol	A	Dourneau	A	
	Surier	A			
Qudan	Chomas	A	Simon Sépold	A	
	Pautrat	A			
Parigny-la-Rose	Boisseau	A	Rollin	A	
Saint-Pierre-du-Mont	Rose	A	Flamand	A	
Vazzy	Séguin	A	Bouillotte	A	
	Guinault	A	Chamot	A	
	Sauvent	A			
	Roulisseau	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Villiers-le-Sec.	Prestat Gaut Rollel	A A A	Cosnard	A	
<i>Arrondissement de Cosne.</i>					
<i>Canton de Cosne.</i>					
Allichamps-Cosne	Nault	A	Dyonne	A	
	Narcy	A			
	Cissier	A			
Annay	Guiblain	A	Gaudry	A	
	Levain	A			
Cosne	Roussel	A	Carroné	A	
	Moulin	A	Cormier	A	
	Garnier	A			
	Batteau	A			
	Judeau	A			
	Toupet	A			
	Perriot	A			
	Gagnepain	A			
	Chassagne	A			
Cours	Bonnard Emile	A	Bonnard alphonse	A	
	Carroné	A			
La Celle-sur-Loire	Réglet	A	Jacq alphonse	A	
	Jacq	A			
Mifennes	Comté	A	Doudeau	A	
	Segrand	A			
Neuvy	Branger	A	Lrap		
	Deserme	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Pougnus	Châtellier	A	Martin	A	
Saint-Sulpice-des-Bois	Chéopin	A			
	Morlat	A	Compain	A	
	Beaulieu	A			
Saint-Père	Narcy	A	Erothier	A	
	Lisnier	A			
	Canton de Donzy.				
Cessy-les-Bois	Billard	A	Jarreau	A	
	Charrier	A			
Châteauneuf	Namy Philippe	A	Pivet	A	
	Cabarat	A			
	Namy Emile	A			
Ciez	Lecroix	A	Chevalier	A	
	Bénard	A			
Colméry	Séguin	A	Poirier	A	
	Balthus	A			
Couloutre	Naslot	A	Beruy	A	
	Leblond	A			
+ Donzy	Dubois	A	algrét Paul	A	
	Massé	A	Prévôt	A	
	Poinet	A			
	Champignon-Mollet	A			
	Judas	A			
	Carre' algrét	A			
Menestreau	Carre'	A	Martignon	A	
	Moreau	A			
Perroy	Lucas Fernand	A	Chaufour Morcellin	A	
	Mimier Jacques	A			
Sainte-Colombe	Martin A. Hubert	A	Gauthier	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint-Malo	Coignot Louis Cendre	A A	Lambert	A	
	Canton de La Charité				
Beaumont-la-Perrière	P ^{te} d'Anchard	A	Millien achille	A	
Champvoux	Morin	A	Simonet	A	
Chasnay	Sèveillé	A	Giraudet	A	
Chaulgnes	Gaillard	A	Girault	A	
	Robert	A			
La Celle-sur-Nievre	Marceau	A	Bornet	A	
	Martin	A			
La Charité	Corté	A	Clément	A	
	Ganon	A	Maugonnet	A	
	Perey	A			
	Deruant	A			
	Algré	A			
	Bitard	A			
	Fournier	A			
	Soiseau	A			
	Seymour	A			
La Marche	Mollet Jean	A	Bonnet	A	
	Anthière	A			
Murlin	Monteignier	A	Parcault	A	
Nannay	Narcy	A	Carréy	A	
Narcy	Colin	A	Gillon	A	
	Joblin	A			
Raveau	C ^{te} d'Estampes	A	Henry François	A	
	Ferrand	A			
Saint-Aubin-les-Joyes	Bernard	A	Chausseret	A	
	Charnier	A			
Eronsanges	Michot	A	Brossier	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Varennes-les-Narcy	Lucal Hotte Canton de Pouilly.	A A	Gateau	A	
Buley Garchy	Guédon Durand	A A	Marcher Pouvesle	A A	
Merveilles-sur-Seine	Guemin Maurouy	A A	Guesde	A	
Pouilly	Sautereau Dr Gauthier Gosse-Gusot Dasmien Chollet Frémont Bardin Millet Martin Girault, maire Violette	A A A A A A A A A A A A	Millet-Minet Millet François	A A	
Saint-Andelain	Guemain Lelieur	A A	Roumier	A	
Saint-Sauvent	Pautrat	A	Ecorcol Dasvin	A A	
S ^t Martin du Croisec	Sesort Maindret Pouillon	A A A	Perronnet Bain	A A	
Saint-Quentin	Jeannot	A	Barrauld	A	
Suilly-la-Cour	Girault Veillard Canton de Premery.	A A A	Peschery	A	
Eracy-sur-Seine	Bouchard	A	Roche Claude	A	
Vielmanay	Flament	A	Sion	A	
Arbouze Arthel					

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Arzembois	Ancoine	A	Vallet	A	
Champlemy	Dault	A	Mallet	A	
	Allary	A			
Champlin	Ponoge Jean jeune	A	Ponoge Jean aîné	A	
Dompiere sur Nièvre	Mercier	A	Pasot	A	
	Corbier	A			
Giry	Lhopied	A	Lorsberg	A	
	Mathe	A			
Eurey-le-Bourg	Goux Hippolyte	A	Garry Louis	A	
	Vrain Jean	A			
Montenoison	Gratte	A	Michel Gaspard	A	
	Mappetot	A			
Moussy	Michel Gaspard	A	Chambon	A	
	Dagonneau	A			
Quilon	Naudin	A	Charlon	A	
Prémery	Boudot	A	Sity	A	
	Sévère	A	Rabron	A	
	Chévenant	A			
	Mercier	A			
	Sacour	A			
	Shuissier	A			
Saint-Bonnot	Bon de Balorre	A	Aubré	A	
Sichamps	Cassiot	A	Bossard	A	
Canton de Saint-Amand.					
Arquian	Frothier	A	Fenillelle	A	
	Guérémus	A			
	Desmergers	A			
Bitay	Stiot	A	Mallet	A	
	Gaudin	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bouhy	Charmin	A	Bonnard	A	
	Regouby	A			
	Prêtre	A			
Dampierre sous Bouhy	Semoine	A	Rat	A	
	Bénard	A			
Saint-Amand	Berthelot	A	Normand	A	
	Cardot	A			
	Delafond	A			
Saint-Verain	Roblin	A	Gambier	A	
	Milton	A			
<i>Arrondissement de Nevers.</i>					
<i>Canton de Decize.</i>					
Orvil-sur-Loire	Vaudelin	A	Minois	A	
Beard	d'Assigny	A	Delorme	A	
Champvoert	Raboisson	A	Deschaux	A	
	Clément	A			
Decize	Gros	A	Demmard	A	
	Michel	A	Renaud	A	
	Mornat	A			
	Jeannot	A			
	Marchal	A			
	Chevrier	A			
	Guedon	A			
	Gaizon	A			
	Martin	A			
Devay	Leissier	A	Giez	A	
	Gugniand	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Drusy-Parigny	Magnus	A	Girault	A	
	Follereau	A			
Neufy-sur-Seine	Gilbert	A	Morin		
La Machine	Boguet	A	Ehault	A	
	Busquet	A	Redon	A	
	Fournier	A			
	Paillard	A			
	Travieux	A			
	Renier	A			
	Roquet	A			
	Salin	A			
	Morette	A			
St Germain-Chastelay	Lemaître	A	Maupas	A	
	Martin	A			
St Ségur-des-Vignes	Bertillot-Briet	A	Lépron	A	
	Bouillot	A			
	Saintoyen	A			
Saint-Puën	Archambault	A	Mouroux	A	
	Grandjean	A			
Souffry	de Houry	A	Marquin	A	
	de Gaillon	A			
Ehanges	Durand	A	Poullat	A	
Vernueil	Martin	A	Paye	A	
	Ménard	A			
Canton de Dornes.					
Cossaye	Foux	A	Loget	A	
	Ehénard	A			
	Auribault	A			
Dornes	Pacaud	A	Paugnaud	A	
	Lazorne	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusés.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusés.	OBSERVATIONS.
Lamenay	Merle	A			
Lucenay les-Aix	M ^r d'Williamson	A	Richard	A	
	Dénizier	A	Perronin	A	
	Saprot	A	Naty	A	
	Séger	A			
	Pengnan	A			
	Fongrouse	A			
	Bourdelier	A			
Neuville les-Decize	Regnault	A	Senotier	A	
	Vallet	A			
S ^t Parize-en-Viry	Arpet	A	Gochaume	A	
Courcy-Surey	Boncoeur	A	Desvignes	A	
	Marfence	A			
Courcy-sur-Seine	Michoux	A	Leissier	A	
Eresnay	Ferriant	A	Primot	A	
	Guguéret	A			
Canton de Fours.					
Cercy-la-Cour	Roy	A	Saudet	A	
	Boierre	A			
	Hanoteau	A			
Charriin	Bidolet	A	Brisson	A	
	Falax	A			
Fours	Suchet	A	Renard	A	
	Chandoux	A			
	Chomas	A			
La Noe-Maulaix	Cercy	A	Suchot	A	
	Caverne	A			
Montambert-Cornay	Imbart de la Cour	A	Ducroux	A	
	V ^{ie} de Savigny de Moncey	A			
S ^t Gratien-Savigny	Lucas	A	Déponge	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint-Hilaire-Fontaine	Montaron	A	Fournet	A	
	Semoine	A			
Saint-Seine	Chevenon	A	Richard	A	
	Marquaire	A			
Cernant	Neant-Dietot	A	Choquin	A	
	Ravier	A			
Chais	Imbart de la Cour	A	Lardreau	A	
	Canton de Nevers				
Challuy	Suis	A	Blond Jean	A	
	Forestier	A			
Chevenon-Jangemais	Bardin	A	Pichon	A	
	Girard	A			
Conlanges-les-Nevers	Guenot	A	Rosier	A	
	Duisy	A			
Gimouille	Ciersonnier Gabriel	A	Ducoux	A	
Imphy	Duret	A	Quoy	A	
	Repha	A	Blondin	A	
	Save	A			
	Cassiot	A			
	Montupet	A			
	Craneçon	A			
Magny-Cours	Pleury	A	Mirault	A	
	Décharne	A			
Marzy	Sacour Jacques	A	Trin	A	
	Bernier	A			
Nevers	Pigalle	A	Wasmer	A	
	Parent	A	Dameron	A	
	Billiard	A	Margot	A	
	Ginouvès	A			
	Dumoncean	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Arriat	A			
	Marcenet	A			
	Petit-Bachelier	A			
	Pivert-Farjol	A			
	Grandjean	A			
	Rouier	A			
	Delon	A			
Saincaize-Meauce	de Lhé Samuel	A	Monloise	A	
Saint-Eloy	du Verne Auguste	A	Saquet	A	
	du Verne Victor	A			
Sauvigny-les-Bois	Levaigue	A	Bucheron	A	
	Brault	A			
Sermoise	Signoret	A	Delance Constant	A	
	Colas	A			
	Canton de Pouques.				
Balleray	Loquin	A	Hisquin	A	
Fourchambault	Veau	A	Moutardier	A	
	Cordelier	A	Garnier	A	
	Sesive	A			
	Siméon	A			
	Alexandre	A			
	Pichon	A			
	Authière	A			
	Sagne	A			
	Fouchère	A			
Garchizy	Nord	A	Henry Jacques	A	
	Gobet	A			
	Gondoux	A			
Germignas	Darnay	A	Mignard	A	
	de Savoyre	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Guérisny	Chavance	A	Clair	A	
	Bouge	A	Pluchot	A	
	Gauthier	A			
	Namy	A			
	Jonanigue	A			
Nolay	Ohubert	A			
	Gusot	A	Sarivée	A	
	Miens	A			
Ourouer	Luzzy	A	Eramégon	A	
	Bresson	A			
Parigny-les-Vaux	Lorcy	A	Valot	A	
	Roblin	A			
Poiseux	du Verne Charles	A	Chévenard	A	
	Moreau	A			
Fouques-les-Eaux	Bert	A	Col	A	
	Chalon	A			
	Peigneux	A			
Saint-Martin-d'Heuille	Lelu	A	Ehibaudat	A	
Uzzy	de Saint-Rapt	A	Charbonnier	A	
	Vannier	A			
Varemmes-les-Nevers	Delamalle	A	Ehibault	A	
	Archambault	A			
	Corbier	A			
	Canton de Saint-Benin-d'Azy.				
Anlezy	de Damas d'Anlezy	A	Dondon	A	
	Nandin	A			
Beaumont-Sardolles	Ponceau	A	Cochet	A	
Billy-Chevannes	Guénif	A	Guinot	A	
	Ramel	A			
Cizeley	Pessin	A	Championnat	A	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont acceptés ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Diennes-Aubigny	Régnier	A	Michot	A	
Ferrière	Copin	A	Joseph Léonard		
	de Vesigny	A			
Grasnay-Bugny	Comte	A	Clair	A	
La Ferrière	Blond	A	Blondin	A	
	Duvivier	A			
Simon	Grizard	A	Joly	A	
Montigny-aux-Amognes	Bouziat	A	Garnier	A	
	Baume	A			
Saint-Benin-d'azy	Niot	A	Couillot	A	
	Seblane	A			
	Sankereau	A			
Saint-Firmin	de Saint-Sauveur	A	Vieux Pierre	A	
S ^t -Jean-aux-Amognes	Boiland	A	Bouziat Jean	A	
	M ^{re} de Faverges	A			
Saint-Sulpice	Perrot	A	Joly Jean	A	
	Sanguinier	A			
Croix-Vèvres	Labarre	A	Grandjean	A	
	Martin	A			
Ville-les-Anlezy	Moreau	A	Gaubert	A	
	Andriot	A			
Canton de Saint-Pierre-le-Moutier.					
azy-le-Vif	Massin	A	Renardet	A	
	Arnaud	A			
Chantenay	Roy	A	Bigaud	A	
	Meunier	A			
	Ville	A			
Sangron	Gouat	A	Couillard	A	
	Dammal	A			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenues.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Livry	Arnon	A	Bonin	A	
	Alluchon	A			
	Cacot	A			
Luthenay-Vxloup	Godichet	A	Aumennier	A	
	Fromente	A			
Mars-sur-Allier	Guérault	A	Roblin	A	
Saint-Parize-le-Châtel	Bourre	A	Safond	A	
	Greenut	A			
	Riat	A			
Saint-Pierre-le-Monial	Durin	A	Sotly	A	
	Chomet	A	Aubrun	A	
	Soumier	A			
	Mirard	A			
	Gource	A			
	Clouet	A			
	Canton de Saint-Saulge.				
Bona	Robin	A	Éramégon	A	
	Choumervil	A			
Cux-la-Ville	Berniet	A	Bernard Soud	A	
	Segond	A			
	Collet	A			
Faillly	Joly Jean	A	Ballet	A	
Montapal	Duret	A	Loiseau	A	
	Cornu	A			
Romy	Véral	A	Piron	A	
	Dronillet	A			
	Dondon	A			
Saint-Benin-des-Bois	Bonnys	A	Millot	A	
	Saville	A			

[illegible]

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A

Nevers

.le

29

Octobre

180

0

S. R. Vance

DÉPARTEMENT
de la Nièvre

MODÈLE N° 4.

ANNEXE
à la circulaire
du 11 décembre 1899.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Adam, Gustave	Conseiller d'arrondissement		
2	Adam, Jules	délégué de la commune de Chaux-de-Chaux	Barbier	
3	Albouy.	d. Alluy		
4	Alexandre	d. Fourcambault		
5	Algre'	d. La Charité		
6	Alary.	d. Champigny		
7	Albucson	d. Livry		
8	Anchald (vicomte d')	d. Beaumont-la-Ferrière		
9	Andriot	d. Stille-les-Aulx		
10	Archambault	d. Saint-Ouen		
11	Archambault	d. Sarcennes-les-Nevers		
12	Armaillé (d')	d. Torcy		
13	Arnou	d. Livry		
14	Arnoux	d. Azy-le-Vif		
15	Arset	d. St-Pierre-en-Vaux		
16	Arriat	d. Nevers		
17	Arignon	d. Dornecy		
18	Assigny (d')	d. Beaud		
19	Aubergy, Gabriel	d. Remilly		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
20	Mucor	délégué de la commune d'Arzenbourg.		
21	Aunay (comte Stephen d')	Sénateur, Conseiller Général		
22	Auribault	délégué de la commune de Cosny		
23	Auribault	d ^e Ouveaux		
24	Authière	d ^e Touchambault		
25	Authière	d ^e La Marche		
26	Babise	Conseiller d'arrondissement		
27	Baillet	délégué de la commune de Cammray-en-Bazois		
28	Bailly	d ^e Gouloux		
29	Balloup.	d ^e Colmier		
30	Balorce (Baron de)	d ^e St Bonnot		
31	Barat	d ^e St Brisson		
32	Bardin	d ^e Chevenon-gaugenay.		
33	Bardin	d ^e Bouilly.		
34	Bardot	d ^e Montaron		
35	Bardot	d ^e Préporche		
36	Barillot	d ^e Villiers-sur-Yonne		
37	Batteau	d ^e Cosne		
38	Bandequin	d ^e Ceigny.		
39	Banne	d ^e Montigny-sur-Armançon.		
40	Beaufils	Conseiller Général		
41	Beaulieu	délégué de la commune de St Loup des Bois		
42	Beaupin	Conseiller Général		
43	Béland	Conseiller d'arrondissement		
44	Bénard	délégué de la commune de Ciez		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
45	Bénard	délégué de la Commune de Nampicure		
46	Bendell.	d. Clamecy.		
47	Berger	d. Monks-Engilbert		
48	Bernard	d. St-aubin. les. Gorges.		
49	Bernard	d. St Révérend		
50	Bernet	d. Cruz-la-Ville		
51	Bernier	d. Marzy		
52	Berrier	d. Rix		
53	Bert	d. Pouques-les-Eaux		
54	Bertelot	d. St amand		
55	Bertbrier	d. Oisy		
56	Bertillot. Brivet	d. St Léger des Vignes		
57	Bertin	d. Cammray. en- Bassois		
58	Berzon.	d. Courcelles		
59	Bezou	d. Cammray.		
60	Bidolet	d. Charvin	Brisson	
61	Billard	d. Cussy. les. Bois		
62	Billard	d. Empury.		
63	Billardon	d. Moisy-Moulinois		
64	Billiard	Conseiller Général		
65	Billiard	délégué de la Commune de Stereo		
66	Bitard	d. La Charité		
67	Blis	d. Arleuf		
68	Blond	d. La Ferrière		
69	Bluzat, Antoine.	d. Guipry.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
70	Buzat Edme	délégué de la Commune de Guipry.		
71	Bobin	d. Ouroux		
72	Boguet	d. La Machine		
73	Boisseau	d. Chamecy.		
74	Boisseau	d. Parigny-la-Rose		
75	Boncoeur.	d. Courcy-Surey.		
76	Bondoux	d. Glux		
77	Bondoux	d. Héger-de- Fougeret		
78	Bonin	d. Lormes		
79	Bonnard, Emile	d. Couves		
80	Bonnard	Conseiller d'arrondissement		
81	Bonnoroy	délégué de la Commune de Gâcoigne		
82	Bonnot	d. St-Benin-des-Bois		
83	Bordessol.	d. Menou		
84	Bornet	d. Sandennes		
85	Bouchard	d. archaise		
86	Bouchet	d. Millay		
87	Bouchoux	d. archef		
88	Boudot	d. Prémiery		
89	Bouge	d. Guéigny		
90	Bouillot	d. Héger-des-Vignes		
91	Bouillot	d. Villapourçon		
92	Boulandet	d. Janclaire		
93	Bouille	d. archef		
94	Bouille. Cortel	d. Château-Chinon (ville)		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
95	Bourbon	délégué de la Commune de Brèves		
96	Bourbon	d. Lury-Poignelleux		
97	Bourdehen	d. Sucuay-les-aix		
98	Bourgeois	d. Alligny-en-Morvan		
99	Bouvre	d. St-Basile-le-Châtel		
100	Boussard	d. Cuvron		
101	Boussard	d. Houdon		
102	Boutron	d. Corbigny.		
103	Boutron	Conseiller d'arrondissement		
104	Bouziat	délégué de la Commune de Montigny aux-Amognes.		
105	Boyer	Conseiller Général		
106	Boyer	délégué de la Commune de St-Honoré		
107	Branger	d. Henry		
108	Brault	d. Sauvigny-les-bois		
109	Bresson	d. Oiron		
110	Breuil (comte Jean de)	d. Saisy.		
111	Brière	d. Crecy-la-Cour		
112	Briland	d. St-Jean-aux-Amognes		
113	Briland	d. Saxe-Bourdon		
114	Brouillet	Conseiller Général		
115	Bruandet	délégué de la Commune de Chaumard		
116	Buisson	Conseiller d'arrondissement		
117	Buquet	délégué de la Commune de la Machine	Chianh	
118	Busseuil	d. Lury.		
119	Cabarat	d. Châteauneuf		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
120	Cabarot	délégué de la Commune de La Chapelle St andré		
121	Cocot	d. Livry.		
122	Cabouet	d. Corbigny.		
123	Caillot	d. alligny-en- Yvernois.		
124	Camut	d. Marigny-l'Église		
125	Caquard	d. Feinay		
126	Cardot	d. St amand		
127	Carre-algret	d. Dongy.		
128	Carre	d. Entraignes		
129	Carre	d. Menestreau		
130	Carronée	d. Cours		
131	Cassiot	d. Imphy		
132	Cassiot	d. Siebamps		
133	Cendrea	d. St Malo		
134	Cercy.	d. La Motte-Maubeuge		
135	Chabannes. (Marquis de)	d. St Hilaire en- Morvan		
136	Chalon	d. Bougy-les-Bains		
137	Chambon	d. Grenois		
138	Champignon-Mollet	d. Dongy.		
139	Champs-de-Salorges (de)	d. St Hilaire en- Morvan		
140	Chandoux	d. Fours.		
141	Chandoux	Député, Conseiller Général		
142	Chapuis	délégué de la Commune de Pazy.		
143	Chapuis	d. St Martin du-Luy.		
144	Chargères (de)	d. Semelay.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
145	Charnier	délégué de la Commune de St Aubin. les Forges		
146	Charnin	d° Bouhy		
147	Charnier	d° Cussy-les-Bois		
148	Chassagne	d° Cosne		
149	Chasseing	d° Châtillon. ex- Pragois		
150	Châtelain	d° Gouloux		
151	Châtelin	d° Jâcogne.		
152	Châtellier	d° Pougny.		
153	Chaufournier	d° Amazy		
154	Chaumercenil	d° Bona		
155	Chavance	d° Guérigny.		
156	Chazelle	Conseiller d'arrondissement		
157	Chereau	délégué de la Commune de St Agnan		
158	Chevineau	Conseiller d'arrondissement		
159	Chevrier	délégué de la Commune de Decize		
160	Collet	d° Pouilly.		
161	Comet	d° St Pierre-le-Montier		
162	Clement	d° Champvent		
163	Choix, Jean.	d° Villapourçon		
164	Choix, Pierre	d° Villapourçon		
165	Clouet	d° St Pierre-le-Montier		
166	Cognys	d° Savigny-Gril-Fol.		
167	Coignet, Louis	d° Saint-Italo		
168	Cointe (maire)	d° Aunay		
169	Cointe	d° Béry		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
170	Cointe, Pierre	délégué de la Commune de Germenay		
171	Colas	d. Sermoise		
172	Colin	d. Harcy		
173	Colinot	d. Haguy-Sorues		
174	Collot	d. Caux-la-Ville		
175	Comte	d. Frasnay-Rengny		
176	Comte'	d. Hyennes		
177	Copin	d. Fectreuve		
178	Coquard	d. Châtin		
179	Corbier	d. Compiègne-sur- Nièvre		
180	Corbier	d. Pannes-les- Oliviers		
181	Cordelier	d. Fourchaubault		
182	Cordin	d. St-Brisson		
183	Cornu	d. Bazolles.		
184	Cornu	d. La Chancelle		
185	Cornu	d. Montapas		
186	Cornu	d. Mont-et-Harri		
187	Cordé'	d. La Charité		
188	Couremont (de)	d. Poussguol- Blancmes.	Guenard	
189	Couctial	d. Montreuilhon		
190	Hagonneau	d. Monsoy.		
191	Damas d'Anlezzy (de)	d. Anlezzy.		
192	Darnay.	d. Germigny		
193	Dasmier	d. Pouilly		
194	Dault	d. Champigny		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
195	Daumas	délégué de la Commune de Sangeron		
196	Daviot	d. Bazolles		
197	Davous	d. Courp-Longueville		
198	Déchaume	d. Haguy-Cours		
199	Défosse	d. Houlin-Eugilbert		
200	Défosse	d. Villapourçon		
201	Délafond	d. St-Amand		
202	Délamalle	d. Varennes-les-Nevers		
203	Délarue	d. Cannay		
204	Délinoges	d. Entrains		
205	Délin, Pierre	d. Boupière-sur-Sery		
206	Denis, Philippe	d. Szy	Guillerand	
207	Dénogier	d. Luccuay-les-Châ		
208	Deraugère	d. Villapourçon		
209	Dervant	d. La Charité		
210	Deschaux	d. Am. sur Grandry		
211	Desenne	d. Steury		
212	Desfraignes	d. Luzzy		
213	Desbors	d. Champey		
214	Desmargers	d. Arquian		
215	Desmoulins	d. Oucoux		
216	Desnoyers	d. Michaugues		
217	Dessertenne	d. Arleuf		
218	Deton	d. Nevers		
219	Dexoucoux	d. Amay-en-Bazois		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
220	Hubert	délégué de la Commune de Guérimy		
221	Houdon	d ^e Rouy		
222	Horeau	d ^e Glux		
223	Horeau	d ^e Larochevillay		
224	Houssot	d ^e Limanton		
225	Houssot	d ^e Semelay		
226	Houx	d ^e Lormes		
227	Houx	d ^e Pouques-Lormes		
228	Houillet	d ^e Rouy		
229	Huot	d ^e Bonzy		
230	Huguieret	d ^e Cresnay		
231	Huisy	d ^e Coulange-lez-Nevers		
232	Humas	d ^e Lormes		
233	Humonceau	d ^e Nevers		
234	Humont	Conseiller d'arrondissement		
235	Hunant	délégué de la Commune de Bus-lez-Placc		
236	Huprey	Conseiller Général		
237	Hurand	délégué de la Commune de Garchay		
238	Hurand	d ^e Chaignes		
239	Huret	d ^e Alluy		
240	Huret	d ^e Imphy		
241	Huret	d ^e Montapas		
242	Hurin	d ^e St-Pierre-le-Montier		
243	Hutray	Conseiller d'arrondissement		
244	Huxerroy	délégué de la Commune de Fâchin		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
245	Suvrier	délégué de la commune de La Ferrière		
246	Espenilles (Comte d')	Conseiller Général		
247	Espenilles (G ^{al} Marquis d')	délégué de la commune de St Honoré		
248	Estampes (Comte d')	d ^e Raveau		
249	Falaix	d ^e Charvins		
250	Faucornier	d ^e La Chapelle - St André		
251	Faulquier	Conseiller d'arrondissement.		
252	Faverges (Marquis de)	délégué de la commune de St Jean. an- dunoyes.		
253	Felvre	d ^e Ouroux		
254	Fervand	d ^e Raveau		
255	Ferre	Conseiller d'arrondissement		
256	Ferrant	délégué de la commune de Fresnay		
257	Ferrier	d ^e St Saulge		
258	Finistre	d ^e Alligny-en- Mourmoud		
259	Flament	d ^e Arthel		
260	Fleury.	d ^e Haguy. Coms		
261	Focard	d ^e Lormes		
262	Follereau	d ^e Arny. Parigny.		
263	Fontenay (de)	d ^e Maux		
264	Forestier	d ^e Chailly.		
265	Foucheire	d ^e Fourchambault	Garnier	
266	Fougecouse	d ^e Sucuay. les. Aix		
267	Fournier	d ^e La Chânte		
268	Fournier	d ^e La Machine		
269	Fouvié	d ^e Planchez		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
270	François	délégué de la commune d'Anthien		
271	Trébault	Conseiller Général		
272	Freimont	délégué de la commune de Pouilly		
273	Trigolet	Conseiller d'arrondissement.		
274	Promente	délégué de la commune de Sully-sur-Saône		
275	Trothier	d. Arquin		
276	Gadrey.	d. Houx		
277	Gagnepain	d. Cosne		
278	Gagnier	d. Brèves		
279	Gaillon (de)	d. Songy.		
280	Gais	d. Luzay.		
281	Galembeck (de)	d. Poil		
282	Ganon	d. La Charité		
283	Gailland	d. Chaulgnes		
284	Garnier	d. Cosne		
285	Garnier	d. Houx		
286	Gaudé	d. Asnois		
287	Gaudin	d. Bitry		
288	Gauchay.	d. Sacy-Bourdon		
289	Gaulin	d. Planchez.		
290	Gauthier	d. Guérigny.		
291	Gauthier	d. Pouilly		
292	Gauthier	d. St Réverien		
293	Gaujon	d. Decize		
294	Genty, Jésum.	Conseiller d'arrondissement		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
295	Geoffroy St. Hilaire	délégué de la commune de St. Agnan		
296	Gilbert	d. Fleury-sur-Loire		
297	Ginouvès	d. Stevers.		
298	Girard	Conseiller d'arrondissement.		
299	Girard	délégué de la commune d'Arleuf.		
300	Girault (marie)	d. St. Laurent		
301	Girault.	d. Viehmanay.		
302	Girard	d. Bevenon- Jangeray.		
303	Gobet	d. Garchizy.		
304	Gobin	d. Ouroux		
305	Goby.	d. Neuilly		
306	Godiche	d. Luthenay-Bicobert		
307	Goguelat	d. Vitry-Sachs		
308	Gondouze	d. Garchizy.	Henry	
309	Gouat	d. Sangeron		
310	Goujat	Député		
311	Goumont	délégué de la commune de Metz-le-Comte		
312	Gouace	d. St. Pierre-le-Moutier		
313	Goury.	d. Sauty.		
314	Gousse-Guyot	d. Pouilly		
315	Gousot	d. Brinay.		
316	Gout	d. Sargny.		
317	Gousse-Hippolyte	d. Lurey-le-Bourg.		
318	Goyard	d. Ouagne		
319	Gracillot	d. St. Landry		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
320	Grandion	délégué de la Commune de Sorcières		
321	Grandjean	d. Olevers		
322	Grandjean	d. St Omer		
323	Grasset	d. St Aubin des Chauxes		
324	Gratte	d. Montenoison		
325	Guemut	d. St Parize-le- Châtel		
326	Gresle	d. Amazy		
327	Grimond	d. Homcourtin		
328	Grizard	d. Limon		
329	Gros	d. Secize		
330	Grosjean, André	d. Montcaux-le- Comte		
331	Gudin	d. Brassy		
332	Guédon	d. Bulcy		
333	Guédon	d. Secize		
334	Guemain	d. St Martin du- Croisec		
335	Guemir	d. Garchy		
336	Gueneau	d. Arison		
337	Guenot	d. Billy-sur-Oisy		
338	Guenot	d. Couranges-les- Olevers		
339	Guenot	d. Corvol Porquillères		
340	Guénry	d. Billy-Chauxes		
341	Guérault	d. Mars-sur-Allier		
342	Guéreau	d. La Maison-Dieu		
343	Guériemy	d. Arquian		
344	Guéricaux	d. Flétzy		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
345	Guéret	Conseiller Général		
346	Gugnaud	délégué de la Commune de Sevay.		
347	Guiblain	d. Anuay		
348	Guillemin de Caloz.	Conseiller d'arrondissement		
349	Guimard	délégué de la Commune de Montreuil.		
350	Guinault	d. Vazzy.		
351	Guy. Coquille	d. Cazilly		
352	Guyot	d. Coancey		
353	Guyot	d. Stelay.		
354	Guyot	d. Cazilly		
355	Hanoteau	d. Cerey la Cour.		
356	Heuriot	d. Sarcobuillay.		
357	Hexault	d. St Maurice		
358	Hotte	d. Carennes-les- Starcy.		
359	Houdaille	d. Marigny-lez- Starcy.		
360	Lumbart de la Cour	d. Montambert d'annay.		
361	Lumbart de la Cour	d. L'Haix		
362	Jacob	d. Château-Chirou (ville)		
363	Jacq	d. La Celle-sur-Loire		
364	Jacquard	d. Porcey		
365	Jallois	d. Arvoux		
366	Jaluzot	St. Pierre		
367	Jeannot	délégué de la Commune de Secize		
368	Jeannot	d. Gracy-sur-Loire		
369	Joachim	d. St André ou- Morvand		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
370	Joblin	délégué de la Commune de Harcey.		
371	Johy, Louis	d. Epigny		
372	Johy, Jean	d. Jailly		
373	Jouanique	d. Guérogny		
374	Jourdan	Conseiller Général		
375	Joux	délégué de la Commune de Cosvignes		
376	Judas	d. Beuvron		
377	Judas	d. Dongry.		
378	Judeau	d. Cosne		
379	Labarre	d. Croix-Verres		
380	Labrusse (de)	d. Bazoches		
381	Labussière	Conseiller d'arrondissement.		
382	Lacour, Jacques	délégué de la Commune de Harzy.		
383	Lacour	d. Priembury		
384	Laforet	d. Lucenay-le-Auxois		
385	Lagarde	d. Chiddes		
386	Labaussais	d. Clamecy.		
387	Lamoulière	d. Armes		
388	Langlois	d. Lormes		
389	Languinier	d. St Sulpice		
390	Laporte, Ferdinand	Conseiller d'arrondissement		
391	Laporte - d.	délégué de la Commune de Chouilly.		
392	Larivière	d. Corbigny.		
393	Lasne	d. Fourchambault		
394	Laudet	d. Villapourçon		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
395	Lauféron	délégué de la Commune de Montigny en Morvand		
396	Laumain	d ^e Jermages		
397	Laurent	d ^e Corvol d'Embernard		
398	Laurent	d ^e St André en Morvand		
399	Laurent	d ^e Jarzay		
400	Lavastre (de)	d ^e Genigny		
401	Laville	d ^e St Pierre des Bois		
402	Lazerve	d ^e Hornes		
403	Lebain	d ^e Annay		
404	Leblanc	d ^e St Pierre d'azy		
405	Leblond	d ^e Couloutre		
406	Leblond	Conseiller d'arrondissement		
407	Lebrun	Conseiller d'arrondissement		
408	Leclerc	délégué de la Commune de Chamecay		
409	Leclerc	d ^e Aizy		
410	Léger	d ^e Châtillon en Bazois		
411	Léger	d ^e Savault de Fretay		
412	Léger	d ^e Eucenay les Ais		
413	Legrand	d ^e Hyernes		
414	Lelu	d ^e St Martin d'Herille		
415	Lemaître	d ^e Taëlin		
416	Lemaître	d ^e La Charité		
417	Lemaître	d ^e St Germain Chassanay		
418	Lemoine	d ^e Château Chiron (campagne)		
419	Lemoine	d ^e Saint-Pierre-sous- Aubigny		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
420	Lemoine	délégué de la Commune de St-Hilaire Fontaine		
421	Lenoir	d. Montigny-en- Yverain.		
422	Lesève	d. Truchambault		
423	Lesort	d. Sully-la-Tour.		
424	Lespinasse (de)	Conseiller Général		
425	Leteur	délégué de la Commune de St-Quentin		
426	Létourneur	d. Chiddes		
427	Lenthéreau	d. Ann. les-Paces		
428	Lévaique	d. Saingny-les-bois		
429	Levillé	d. Charnay.		
430	Levêque	d. Preinery		
431	Lhopied	d. Giry		
432	Lhussier	d. Preinery		
433	Lièvre	d. Harcy.		
434	Locquin	d. Balleray		
435	Loiseau	d. La Charité		
436	Loriot	Conseiller Général		
437	Lory.	délégué de la Commune de Saingny-les- Yverain.		
438	Lucas Fernand	d. Perroy.		
439	Lucas	d. St-Gratien - Langny.		
440	Lucas	d. Sarcennes-les-Haroy.		
441	Lurier	d. Menou		
442	Luzzy	d. Oucroix		
443	Maclaud	d. Pousseaux		
444	Maguier, Emile	d. Metz-le-Comte.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
445	Magnien	délégué de la Commune de Gépouche	Perceau	
446	Magny.	d. Arny-Pariquy.		
447	Mailly	d. Ann. les. Places		
448	Hamdret	d. Nully-la-Lou		
449	Harceau	d. Château-Chinon (Coupagne)		
450	Harceau	d. Athère		
451	Harceau	d. Poil		
452	Harcelot	d. Huars		
453	Harceret.	d. Divers		
454	Harillier	d. Planchez.		
455	Haringe	Conseiller Général		
456	Harobetti	Conseiller Général		
457	Harquave	délégué de la Commune de St-leine		
458	Harteau	d. La Celle-sur-Nièvre		
459	Hartel	d. Senclay.		
460	Hartial	d. Decize		
461	Hartin	d. Decize		
462	Hartin	d. La Celle-sur-Nièvre		
463	Hartin	d. Larochemillay		
464	Hartin	d. Landehain		
465	Hartin	d. St Germain - Chassenay		
466	Hartin	d. Ternageo		
467	Hartin	d. Croix-Vèvres		
468	Hartin	d. Vernueil		
469	Hartin d'Hubert	d. St-Colombe		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
470	Masse'	délégué de la Commune de Donzy		
471	Masse'	Délégué.		
472	Massin	délégué de la Commune d'Agny-lez-Vil		
473	Massin	d' Bourguy-sur- Saine		
474	Mathe'	d' Giry		
475	Matray.	d' Epigny		
476	Maupetit	d' Montenoison		
477	Mauroy.	d' Mesves-sur-Saône		
478	Mayence	d' Courcy-Lucey.		
479	Mayfin	d' Cosne	Carroué	
480	Mayillier	d' Annay-en-Ragois		
481	Meleine	d' Lanty.		
482	Menan	d' Biches		
483	Menard	d' Temuail		
484	Mercier	d' Boupière-sur- Sèvre		
485	Mercier	d' Prémercy.		
486	Merde	d' Dornes		
487	Métairie	d' Authion		
488	Meunier	Conseiller d'arrondissement		
489	Meunier	délégué de la Commune de Chantenay		
490	Michel	Conseiller d'arrondissement		
491	Michel	délégué de la Commune de Decize		
492	Michel, Gaspard	d' Monsoy		
493	Michot	d' Crousanges		
494	Michoux	d' Courcy-sur-Jour		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
495	Miens	délégué de la Commune de Molay	Guenot	
496	Miette	d ^e Ruages		
497	Migneau	d ^e Cereau		
498	Migneau	d ^e Fournigol Rhodnes.		
499	Millard, Joseph.	d ^e Garennois		
500	Millet	d ^e St-andelain		
501	Millot	d ^e Breugnon		
502	Milot	d ^e Quincy-les-Tourz.		
503	Minaud	d ^e St-Henri-le-Moutier		
504	Misier, Jacques.	d ^e Fernois.		
505	Misset	d ^e Chamcey.		
506	Mittou	d ^e St-Vrain		
507	Mollet, Jean	d ^e La Marche		
508	Moucharmont	d ^e Millay		
509	Monot	d ^e Montsauche		
510	Montaron	d ^e St-Hilaire-Fontaine		
511	Montaudouin (de)	d ^e Pétit		
512	Monteignier	d ^e Hurlin		
513	Montmignot	Conseiller Général		
514	Montot	délégué de la Commune de Biches		
515	Montupet	d ^e Empuy		
516	Moreau	d ^e Château-Chimon (campagne)		
517	Moreau	d ^e Menestreau		
518	Moreau	d ^e Poiseux		
519	Moreau.	d ^e Ville-les-Cluses		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
520	Morcelle	délégué de la Commune de la Machine		
521	Morin	d. Champroux		
522	Morizot	d. Marius Eugilbert		
523	Morlat	d. Lape des Bois		
524	Morle	d. Champallment		
525	Mornat	d. Decize		
526	Mougne	d. Bussy-la-Sole		
527	Moulinot. Morry.	d. Nizol		
528	Moury.	d. Sazy.		
529	Moussot	d. Macey.		
530	Mamy, Emile	d. Châteauneuf		
531	Mamy. Philippe.	d. Châteauneuf		
532	Mamy.	d. Guingny.		
533	Mandrot	d. Steuilly		
534	Mantier	d. Moraches		
535	Marcy.	d. Alligny-Corne		
536	Marcy.	d. Chevroches		
537	Marcy.	d. Marjay.		
538	Marcy.	d. St Perre		
539	Maslot	Conseiller d'arrondissement		
540	Maslot	délégué de la Commune de Couloutte		
541	Maudin	d. Anlezy.		
542	Maudin	d. Onlay		
543	Maudin	Conseiller d'arrondissement		
544	Mault	délégué de la Commune d'Alligny-Corne		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
545	Mault	délégué de la Commune de St-Pereuse		
546	Méant-Dietot	d° Remant		
547	Miot	d° M. Hain d'azy		
548	Moiriot	d° M. Fontaines		
549	Molin	d° Chamecy.		
550	Molin	d° La Collancelle		
551	Molot	d° Montbauche		
552	Mord	d° Garcheszy.		
553	Moury (de)	d° Songy.		
554	Mugues	d° Haux		
555	Muguet	Conseiller d'arrondissement		
556	Olliverson (comte d')	délégué de la Commune de Samenay.	Richard	
557	Pabron	Conseiller Général		
558	Pacard	délégué de la Commune de Vornes		
559	Page	d° Chitry-le-Moines	Rignemond	
560	Paillard	d° La Hachette		
561	Paillard	Conseiller Général		
562	Parent	délégué de la Commune de Nevers		
563	Paris	Conseiller d'arrondissement		
564	Parizon	délégué de la Commune de Houliin Eugilbert		
565	Parrot	d° St-Saulge		
566	Pasquet	d° St-Honoré		
567	Passard	d° Château-Chinon (ville)		
568	Pautrat	d° Audan		
569	Pautrat	d° Mully-la-Croix		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
570	Paigneux	délégué de la Commune de Fouques-les-Landes		
571	Pelle', Henri	d' Calot		
572	Percy.	d' La Charité		
573	Perreau	d' Steuville-sous-Brion		
574	Perret	d' St Germain des-Bois		
575	Pervin	Conseiller d'arrondissement		
576	Pervin	délégué de la Commune de Suzry.		
577	Perviot	d' Cosne	Cormier	
578	Pervot	Conseiller d'arrondissement		
579	Pervot	délégué de la Commune d'Augny.		
580	Pervot	d' St-Sulpice		
581	Pessin	d' Cizeley		
582	Petit	d' Montm. Engelbert.		
583	Petit-Bachelier	d' Nevers		
584	Petitjean	Sénateur, Conseiller Général.		
585	Pelot.	délégué de la Commune de Lamécq		
586	Peunot	d' Vignot		
587	Philippot	d' Brassy.		
588	Picard	d' Bazoches		
589	Picard, Hubert	d' Remilly.		
590	Piebois	d' Fourchaubault		
591	Picq	d' Orzy.		
592	Picq	d' Fouques-Lormes		
593	Pienchot	d' Ste Marie		
594	Pigalle.	d' Nevers		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
595	Pillien	délégué de la commune d'Arcueil		
596	Pinon	d ^e La Chapelle. St André		
597	Pitoix. Felix	d ^e Houa		
598	Pivert. Fayot.	d ^e Divers		
599	Plait	d ^e Surgy		
600	Poingt	d ^e Longy		
601	Ponceau	d ^e Beaumont Sardolles.		
602	Poncet.	Conseiller d'arrondissement		
603	Pouge. Jean. jeune.	délégué de la commune de Champigny		
604	Pontaut	Conseiller Général		
605	Potier	délégué de la commune de Mèze		
606	Pougand.	Conseiller d'arrondissement		
607	Pouillon	délégué de la commune de Gracy-sur-Lône		
608	Poulet Jacques.	d ^e d'Arce		
609	Poupet	d ^e Cosne		
610	Pravieux	d ^e La Machine		
611	Prégermain	d ^e Brassy.		
612	Prégermain	d ^e Entremont		
613	Prestat.	d ^e Tarczy		
614	Prêtre	d ^e Buzby.		
615	Prugneau	d ^e Encenay-le-Roi		
616	Rabaux	d ^e Sarault de Frétay		
617	Rabion	d ^e Entrains		
618	Raborsson	d ^e Champrent		
619	Ragon	d ^e Chazouil		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
620	Ramet	délégué de la Commune de Billy-Cheraines		
621	Rateau	d. Corancy		
622	Ratbeau	d. Authieu		
623	Ravault	d. Achun		
624	Ravier	d. Luzzy		
625	Ravier	d. Remant		
626	Ravoy, Antoine	d. Châtillon-en- Bazois		
627	Reboulleau	Conseiller d'arrondissement		
628	Réglet	délégué de la Commune de La Celle-sur-Loire		
629	Regnault	Conseiller Général		
630	Regnault	délégué de la Commune de Neuville-les- Deuilles		
631	Régnier	d. Reims-Aubigny		
632	Regoubry.	d. Bonhy.		
633	Renard.	Conseiller d'arrondissement		
634	Renault	délégué de la Commune de Chaumard		
635	Renault	Conseiller d'arrondissement (la Charité)		
636	Renault	Conseiller d'arrondissement (Lormes)		
637	Renier	délégué de la Commune de La Machine		
638	Lepla	d. Lurhy.		
639	Rial	d. St-Riquier-le-Châtel		
640	Rigaud	d. Marigny-sur-Yonne		
641	Robert	d. Chaulgnes		
642	Robin	d. Bona		
643	Robinot	d. Cerson		
644	Roblin	Conseiller d'arrondissement		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
645	Roblin	délégué de la Commune de Sargny-les-Bains		
646	Roblin	d. St Germain		
647	Rolin	d. Sargny		
648	Rollet	d. Villiers-le-sec		
649	Rollin	d. Chamecy.	Graillot	
650	Rollot	d. Oulay.		
651	Rollot	d. St Léger de Fouquet		
652	Roquel	d. La Machine		
653	Rose	d. St Pierre du Mont		
654	Ronin	d. Otevers		
655	Roussel	d. Cosne	Carroné	
656	Routisseau	d. Vargny.		
657	Roux	d. Billy-sur-Oisy		
658	Roy	d. Cergy-la-Rue		
659	Roy.	d. Chalaux		
660	Roy.	d. Chantenay		
661	Rozier, Laurent	d. Gien-sur-Loire		
662	Saintoyen.	d. St Léger des Vignes		
663	Saint Rapt (de)	d. Vargny.		
664	Saint - Sauveur (de)	d. St Germain	Heux, Pierre	
665	Salin	d. La Machine		
666	Sarazin	d. Sainanton		
667	Sautereau	d. Mesves-sur-Loire		
668	Sautereau	d. St Benin d'Azay		
669	Sautreau	d. Dommarin		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
670	Sauvaget	délégué de la Commune de Vandenesse		
671	Savé	d° Imphy.		
672	Savigny. (Comte de)	Conseiller Général		
673	Savigny de Boncourt (de)	délégué de la Commune de Honlaumont Camarj.		
674	Savre, Jacques.	d° St Martin du Puy.		
675	Segond	d° Cour-la-Ville		
676	Séguin	d° Colmeiry		
677	Séguin	d° Farzy		
678	Serveau	d° St Didier		
679	Signoret	d° Ternoise		
680	Siméon	d° Fourchaubault		
681	Simon	d° acbun		
682	Soulier	d° Beaulieu		
683	Soumier	d° St Pierre-le-Moutier		
684	Sourd	d° Dun-sur-Grandry.		
685	Stiot	d° Bitary.		
686	Suchet	d° Fours		
687	Suif	d° Chailly.		
688	Cardison	d° Challement		
689	Cardy	Conseiller Général		
690	Cartocat	délégué de la Commune de St Perouse		
691	Caverne	d° La Roche-Maulais		
692	Che. Samuel (de)	d° Laticourge-Mance		
693	Chevriot	d° Montigny-sur-Cam		
694	Chevenard	d° Cossayes		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
695	Chesneau	délégué de la Commune de Dreux		
696	Chesneau	d. Sardy-les-Épines		
697	Chesneau	d. St Seine		
698	Chesnot	d. Montaron		
699	Cheriz	d. Gougny.		
700	Chirault	d. Hillay		
701	Chomas	d. Tours		
702	Chomas	d. Haulles-Eugilbert		
703	Chomas	d. Ouday		
704	Chersonnier, Gabriel	d. Juvincelle		
705	Cissier	d. Alligny-Corne		
706	Cissier	d. Heray		
707	Cissier	d. Saint-Père		
708	Cranecon	d. Imphy		
709	Cranecon	d. Horaches		
710	Cruchot	d. Courcelles		
711	Cuvigny.	Député, Conseiller Général		
712	Dageon	délégué de la Commune de St-François.		
713	Dallet	d. Neuville-les-Deuils		
714	Dannereau	d. Chavannes-Changy		
715	Dannier	d. Uzay.		
716	Dandelin	d. Arville-sur-Saône		
717	Deau	d. Farembault		
718	Deillat	d. Belmanay.		
719	Derat	d. Rouy.	Picon	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ :		SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
		(DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)		Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
420	Terne, Charles (du)	délégué de la commune de	Fordeuse		
421	Terne Auguste. (du)	d.	St-Eloy		
422	Terne Victor (du)	d.	St-Eloy		
423	Termeret	d.	Luzay		
424	Terny (de)	d.	Terrière		
425	Tica	d.	Stez. Auzay.		
426	Tillard	d.	Neuffontaines		
427	Tille.	d.	Chantenay		
428	Tillequetout (de)	d.	Orlay.		
429	Villiers	d.	Chaumont		
430	Vincent	d.	Fontenay.		
431	Violette	d.	St-Martin-du- Crousec		
432	Vrain, Jean	d.	Suray-le-Bourg		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DEPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

Nevers, le 24 Novembre 1900
A. Bontin